

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	CONSEIL du 29 SEPTEMBRE 2022
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Délibération n° 04_29-09-2022
Présents : Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, T. GADAIS, M. GUILLARD, P. MARTIN, P. BRIAND, J.P BLANC, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, A. FARCY, M. MEZARD, F. MOREAU, P. CORBEL Mesdames : M. GALLERAND, P. CORMERAIS, N. FLAURAUD, S. PASCO, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, H. COUTELLER, V. GAUTIER, C. SACHOT, E. LE QUENVEN, M. VANDEN BRUGGE, I. LE BELLEGO, C. PETER	Date de convocation : 23/09/2022 Lieu de la séance : Campbon Date de la séance : 29/09/2022
Absents excusés ayant donné procuration à : V. BARILLAU pouvoir à J.L. THAUVIN P. CHABAUD pouvoir à F. MOREAU	Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 28 Procurations : 2 Nombre de votants : 30 Absents : 6
Absents excusés : E. SABATHIER D. HARIOT A. JOGUET J. LERAY J. TATARD S. HALLIEN-LANIO	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : R. GUYON Rapporteur : R. NICOLEAU

**CONVENTION « PETITES VILLES DE DEMAIN » VALANT
OPERATION DE REVITALISATION DES TERRITOIRES :
SIGNATURE DE LA CONVENTION**

Suite à la labellisation des communes de Saint-Etienne-de-Montluc et Savenay en tant que « Petites villes de Demain » en mars 2021, le territoire d'Estuaire et Sillon s'est engagé dans une réflexion commune et partagée en faveur de la revitalisation des centralités formalisée par une convention d'adhésion.

Un diagnostic des onze centres-villes et centres-bourgs a été réalisé dans le cadre d'une mission confiée à l'Agence d'Urbanisme (AURAN), les enjeux stratégiques pour chaque

centralité ont ainsi été identifiés sur les thématiques suivantes : habitat et logement, équipements et commerces, patrimoine, mobilités, espace publics et cadre de vie. Les diagnostics concernant les communes de Savenay et Saint-Etienne-de Montluc ont été plus spécifiquement développés pour répondre aux attendus de l'Etat et du Département de Loire-Atlantique, signataires de la convention.

Cette mission a été complétée par l'élaboration d'un plan guide opérationnel pour les communes de Saint-Etienne-de-Montluc et Savenay. Ces missions ont été réalisées par le cabinet Ultreya pour la commune de Saint-Etienne-de-Montluc et les cabinets Forma6, SCE, Noctulica, SCOPIC pour la commune de Savenay.

Compte tenu des projets communautaires et communaux d'une part et des effets juridiques de l'ORT mobilisables en fonction des projets d'autre part, les deux communes labellisées « Petites Villes de Demain » présentent un périmètre ORT : Saint-Etienne-de-Montluc et Savenay.

Les propositions de périmètre et les projets définis par chacune des deux communes de Savenay et Saint-Etienne-de-Montluc ainsi que par la Communauté de communes Estuaire et Sillon ont été intégrés au sein de la convention « Petites Villes de Demain » valant ORT annexée à la présente délibération.

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L302-2 et suivants aux effets de la définition d'un périmètre « ORT » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 18 mars 2021 autorisant la signature de la convention d'adhésion ;

Vu l'avis favorable au projet émis par le comité de pilotage composé de l'Etat, du Département de Loire-Atlantique et de la Région des Pays de la Loire en date du 28 septembre 2022 ;

Vu le projet de convention annexé ;

Considérant que les différents projets communaux et intercommunal s'intègrent au sein du projet de territoire Estuaire et Sillon autour des axes principaux de redynamisation du commerce, de l'habitat, des services, des mobilités et des transitions ;

Considérant que la convention annexée se base sur un diagnostic et la définition d'enjeux déclinés dans des plans guide eux même déclinés dans un programme d'actions à différents stades de maturité ;

Considérant l'engagement respectif des signataires de la convention permet au territoire de bénéficier d'un soutien direct en ingénierie et financier ainsi que d'outils réglementaires ;

CONCLUSION

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

☛ D'AUTORISER le Président à signer la convention « Petites Villes de Demain » valant ORT avec l'ensemble des partenaires Etat, Département et Région ci-annexée.

Fait à Savenay le 29 septembre 2022

Roger GUYON
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU
Président



Communauté de Communes
ESTUAIRE
et
SILLON
SAVENAY

ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE :

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
Rémy NICOLEAU

05 OCT 2022

05 OCT 2022

CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN/OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

Saint-Etienne-de-Montluc et Savenay



ENTRE

- La commune de Saint-Etienne-de-Montluc, représentée par son Maire M. Rémy NICOLEAU
- La commune de Savenay, représentée par son Maire M. Michel MEZARD
- La communauté de communes Estuaire et Sillon, représentée par son Président M. Rémy NICOLEAU

Ci-après, les « Collectivités bénéficiaires »

D'une part,

ET

- **L'État**, représenté par le Préfet du département de Loire-Atlantique,

Ci-après désigné par « l'État » ;

AINSI QUE

- Le Conseil Régional de Pays de la Loire, représenté par sa Présidente Mme Christelle MORANCAIS
- Le Conseil Départemental de Loire Atlantique, représenté par son Président M. Michel MENARD

Ci-après, les « partenaires »



SOMMAIRE

Article 1 - Objet de la convention cadre	2
1.1 Présentation du territoire signataire : Estuaire et Sillon	
1.2 Les dispositifs présents sur le territoire d'Estuaire et Sillon	
1.3 Présentation de Territoires signataires	
1.4 Les dispositifs présents sur le territoire de Saint-Etienne-de-Montluc et Savenay	
1.5 La convention cadre	
Article 2 – Les ambitions du territoire	10
2.1 Résumé du projet de territoire d'Estuaire et Sillon	
2.2 Résumé du projet de territoire de Saint-Etienne-de-Montluc	
2.3 Résumé du projet de territoire de Savenay	
Article 3 – Les orientations stratégiques	12
Article 4 – Le plan d'actions	13
4.1 Les actions	
4.2 Projets en maturation	
4.3 Volet habitat	
Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie	14
Article 6 - Engagements des partenaires	14
6.1. Dispositions générales concernant les financements	
6.2 Dispositions générales concernant les financements	
6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics	
6.4. Engagements de la Région	
6.5. Engagements du Département	
6.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques	
6.7. Maquette financière	
Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain	17
Article 8 - Suivi et évaluation du programme	18
Article 9 – Utilisation des logos	18



Article 10 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité.....	19
Article 11 – Evolution et mise à jour du programme.....	19
Article 12 - Résiliation du programme.....	19
Article 13 – Traitement des litiges.....	19

Projet



IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

L'Etat a souhaité que le programme **Petites villes de demain** donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), le CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les collectivités de Loire-Atlantique retenues dans le cadre du Programme Petites villes de demain ont été annoncées le 11 décembre 2020 par le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Les communes signataires ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme par délibération du 11 février 2021 pour la ville de Saint-Etienne-de-Montluc et par délibération du 12 février 2020 pour Savenay.

La convention d'adhésion Petites Villes de Demain a été signée le 25 mars 2021 par les collectivités bénéficiaires, l'Etat et les partenaires.



Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Elle précise également l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités.

Les communes de Saint-Etienne-de-Montluc, Savenay et la communauté de communes Estuaire et Sillon ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 25 mars 2021.

1.1 Présentation du territoire signataire : Estuaire et Sillon

La communauté de communes, issue de la fusion au 1^{er} janvier 2017 de Loire et Sillon et cœur d'Estuaire est située dans le département de Loire-Atlantique et la région pays de la Loire. Elle est membre du pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire, porteur du SCoT. L'intercommunalité compte aujourd'hui 11 communes et plus de 39 000 habitants, dont 40% résident à Savenay ou Saint-Etienne-de-Montluc.

Le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) identifie 2 polarités principales :

- Saint-Etienne-de-Montluc
- Savenay

L'intercommunalité connaît une forte croissance démographique avec une population qui a été multipliée par 2,2 en 50 ans, sous les effets d'un solde migratoire et d'un solde naturel positifs (+ 0,6 % par an pour le solde naturel pour le solde migratoire). Le territoire se situe dans le top 3 des intercommunalités de Loire-Atlantique, entre 1968 et 2018 avec une population globalement familiale. Estuaire et Sillon a vu son attractivité encore accentuée avec la crise covid-19.

Le marché du logement d'Estuaire et Sillon est essentiellement composé de logements individuels (90%). Une grande part de ces logements est concentrée dans les centres-bourgs (60%), part qui atteint plus de 70 % à Savenay et Saint-Etienne-de-Montluc. Ces logements sont essentiellement occupés par des propriétaires occupants (75% de résidences principales). Le marché en accession se tend de plus en plus avec un nombre de ventes de logements en perpétuelle croissance. Cette hausse est plus élevée dans les bourgs, en particuliers hors centre historique. Les prix restent tout de même plus accessibles que dans la métropole et sur le littoral même si la tendance évolue vers l'accueil de ménages de plus en plus aisés.

Les 11 communes de l'intercommunalité possèdent un patrimoine immobilier de grande qualité qui marque une identité commune des centres-bourg du territoire. Cependant, ce patrimoine est plus ou moins bien entretenu en fonction des communes. Estuaire et Sillon est également localisée au cœur de paysages remarquables grâce à son positionnement entre le bocage du Sillon de Bretagne avec son dénivelé et la Loire estuarienne avec sa relation avec l'eau.

L'offre d'équipements et de services du territoire est adaptée aux besoins actuels des habitants du territoire. Les équipements sont principalement localisés sur les deux pôles structurants Saint-Etienne-de-Montluc et Savenay. Elle rayonne à l'échelle du territoire de l'intercommunalité.

Estuaire et Sillon est structurée par des voies primaires saturées qui mettent en tension les voies secondaires. Le trafic routier comporte d'importants flux de poids lourds qui traversent notamment le cœur de ville de Saint-Etienne-de-



Montluc et marque une fracture urbaine aujourd'hui difficile à atténuer. Le territoire bénéficie d'une forte desserte par le TER avec la présence de ces 3 gares : Savenay, Cordemais, Saint-Etienne-de-Montluc.

1.2 Les dispositifs présents sur le territoire d'Estuaire et Sillon

Depuis sa fusion en 2017, Estuaire et Sillon continue de s'inscrire ou se doter d'outils prospectifs pour définir ses politiques locales :

- **SRADDET** : Le SRADDET vise à dessiner à moyen et long termes les choix d'aménagement pour la Région Pays de la Loire à l'horizon 2050. Il a été adopté par le Conseil régional les 16 et 17 décembre 2021.
 - **Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire** : Le SCoT de la métropole Nantes Saint-Nazaire a été approuvé le 9 décembre 2016. Il affirme les engagements pour le développement du territoire à l'horizon 2030 afin de garantir son positionnement juste dans un contexte de métropolisation, de compétition entre territoires et de changements sociétaux nombreux. La révision du SCOT va prochainement être engagée.
 - **Programme Local de l'Habitat 2019-2024** : Le PLH a été adopté le 23 mai 2019. 3 de ses orientations majeures sont plus particulièrement en lien avec la stratégie de revitalisation des centres villes :
 - Favoriser une offre de logements diversifiée et une répartition équilibrée dans le respect des principes de mixité sociale.
 - Soutenir l'amélioration énergétique et l'adaptation des logements.
 - Maîtriser le développement urbain et rationaliser l'utilisation du foncier.
 - **Plan Climat Air Energie Territorial 2020-2025** : Par délibération en date du 1er février 2018, Estuaire et Sillon s'est engagée dans une démarche de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à l'échelle des 11 communes de son territoire. Son ambition : accompagner tous les acteurs du territoire dans l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques et devenir elle-même exemplaire dans ses pratiques. Il a été approuvé à l'unanimité par délibération du conseil communautaire d'Estuaire et Sillon en date du 24 Septembre 2020.
 - **PLUi** : Compétente en matière de planification urbaine, la communauté de communes Estuaire et Sillon s'est engagée dans l'élaboration de son Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) à l'échelle de ses 11 communes depuis fin 2021. Il s'agit de construire de manière durable le développement et l'aménagement de son territoire intercommunal pour les années à venir. L'engagement d'une procédure d'élaboration du PLU intercommunal a été décidé par délibération du 3 février 2022.
 - **Le projet de territoire** : Le Projet de Territoire est le document clé de référence stratégique et programmatique de l'intercommunalité. Il représente la feuille de route qui structure et guide l'action de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon (CCES). Le socle du Projet de Territoire est défini par des ambitions communes et partagées. La mission de « créer des conditions favorables aux projets de vie de nos citoyens ».
- Des grandes trajectoires :
- ✓ à court terme (mai 2022) : Estuaire & Sillon s'organise et se structure avec les communes et les services pour s'engager concrètement et visiblement dans son projet de territoire
 - ✓ à moyen terme (2025) : Estuaire & Sillon porte une dynamique de développement maîtrisé et durable
 - ✓ à long terme (2030) : Estuaire & Sillon sera reconnu comme un territoire accueillant et singulier, au cœur de l'espace métropolitain Nantes / Saint-Nazaire.

Le Projet de Territoire d'Estuaire et Sillon se présente en 4 grandes ambitions politiques déclinées en objectifs stratégiques et opérationnels. Des pistes d'actions et de réflexions ont également été définies pour une mise en œuvre concrète de ces ambitions sur le territoire (à court, moyen ou plus long terme).

Les 4 ambitions politiques jusque-là retenues :

- ✓ Un territoire de cohésion et de coopération
 - ✓ Un territoire solidaire et créateur de lien social
 - ✓ Un territoire durable et de transitions
 - ✓ Un territoire attractif et accueillant
- Le projet de territoire sera voté à l'automne 2022. **Contrats de relance et de transition écologique (CR RTE)** : Estuaire et Sillon a signé avec l'Etat en novembre 2021 un CR RTE. Ce contrat constitue une approche partenariale et transversale pour accompagner la relance dans les territoires, en faveur de la transition écologique et de la cohésion territoriale et sur la durée du mandat municipal.

- **Contrat régional** : En 2018 Estuaire et Sillon et la Région des Pays de la Loire ont signé le Contrat Territoires Région pour engager des projets portant sur l'urbanisme, l'habitat et le cadre de vie, la mobilité, la dynamique économique et l'attractivité du territoire, la cohésion sociale et la transition énergétique. Estuaire et Sillon et la Région des Pays de la Loire souhaitent renouveler le cadre partenarial pour la période à venir. La Région des Pays de la Loire sera cosignataire de la présente convention d'adhésion « petites villes de demain » et pourra cofinancer les projets dès lors qu'ils répondent au cadre d'intervention défini.
- **Contrat avec le Département de Loire Atlantique** : Contrats intercommunaux : Estuaire et Sillon souhaite s'inscrire dans un contrat intercommunal avec le Département de Loire-Atlantique dans le cadre du Soutien aux territoires 2020-2026 visant à soutenir les projets intercommunaux ainsi que certains projets communaux d'intérêt intercommunal. Les communes du territoire désireuses de s'engager dans l'élaboration et la réalisation d'un projet global de requalification de leur cœur de bourg / cœur de ville pourront s'inscrire dans l'appel à projet du Département Appel à manifestation d'intérêt « cœur de bourg / cœur de ville ». Le Département sera cosignataire de la présente convention d'adhésion « petites villes de demain » et pourra cofinancer les projets dès lors qu'ils répondent au cadre d'intervention de la présente politique de soutien départemental aux territoires.
- **Pacte pour une transition écologique de l'estuaire de la Loire** : Afin d'accompagner la fermeture annoncée de la centrale de Cordemais qui aura des répercussions économiques et sociales importantes au niveau local, a été signé un pacte de territoire entre l'État, Estuaire et Sillon, la CARENE, Nantes Métropole, le Département de Loire Atlantique, la Région Pays de la Loire, le Grand Port Maritime Nantes-Saint Nazaire, la Banque des Territoires, l'Ademe et EDF signé le 17 janvier 2020. Il comporte des mesures spécifiques et volontaristes d'accompagnement des salariés et des entreprises impactés, et plus largement à destination des territoires d'implantation des centrales.
- **Territoire d'industrie** : Estuaire et Sillon a obtenu en partenariat avec la CARENE le label territoire d'industrie en 2019 (signature officielle en janvier 2021). Un binôme élu/industriel a animé plusieurs ateliers de travail afin de définir une feuille de route en cinq points : emploi, compétitivité, filière émergente, innovation, transition écologique industrielle. Ce plan est mis en œuvre à travers 31 actions opérationnelles.

1.3 Présentation des territoires signataires :

Saint Etienne de Montluc comptait 7 300 habitants en 2018 et 7708 en 2021. Elle est la 2ème ville en nombre d'habitants de la Communauté de Communes d'Estuaire et Sillon. La commune est considérée comme l'un des deux pôles structurants de l'EPCI au sens du Scot métropolitain. Située à 15min en train de la ville de Nantes (36 arrêts quotidiens), et 25 minutes en voiture, Saint Etienne de Montluc est une commune attractive de Loire-Atlantique pour les personnes souhaitant vivre à proximité d'une grande ville tout en habitant dans un cadre plus rural.

Cette proximité avec la ville de Nantes entraîne des tensions sur le marché de l'immobilier avec des prix de vente élevés. Les offres sont peu nombreuses alors que, parallèlement, l'habitat vacant dégradé existe y compris dans des secteurs très bien positionnés. L'évolution démographique, comme dans beaucoup de territoires, voit la proportion des personnes âgées de plus de 60 ans en augmentation. Une offre adaptée au parcours sénior, avec notamment 14 logements séniors livrés par la commune en 2019 se construit progressivement mais nécessite d'être renforcée.

La commune comptabilise près de 2 705 emplois en 2018, pour une population de 3 572 actifs. Cela représente un fort taux d'emploi. La présence de la SCA OUEST génératrice de 710 emplois est un véritable atout économique. Toutefois son positionnement en frange urbaine sud du bourg, engendre un trafic poids lourds sur la commune de 800 PL/Jr. Le fait de ces passages Poids lourds nécessite de conserver des gabarits de voies adaptés, en plein centre-ville, qui ne facilité pas le principe de la "ville apaisée". On observe des discontinuités et des ruptures dans les mobilités douces et cycles, notamment au niveau du Boulevard du Général Leclerc de faible aménité

Le bourg, surplombant le lit majeur de la Loire, se situe sur un petit promontoire, à flanc de coteaux sur lesquels la commune s'est déployée. Elle s'étend sur 5757ha, sa limite au Sud est la Loire et au Nord le Sillon et la RN165 (Nantes - Vannes). Son développement s'est fait en étoile, tout particulièrement sur les branches Nord-Est et Sud Est en direction de Nantes. Le centre-bourg historique est dense, cependant dès que l'on s'écarte du cœur de bourg, la commune s'est étendue dans un premier temps le long des voies, sous forme d'extension linéaire avec du logement individuel, puis dans un second temps par des lotissements aux abords de centre bourg historique, reliant ainsi les premières extensions

linéaires. De manière générale, on ne retrouve que très peu de petits logements collectifs dans l'aire urbaine. L'ambiance paysagère de la commune est variée. Au nord, on découvre un paysage agricole de bocage, vers le Sud et la Loire, se déploie le marais stéphanois plus humide, où les étiers et les canaux remplacent le bocage venant ainsi délimiter les prairies humides souvent pâturées. La présence de l'eau sur la commune était très importante avec de nombreuses zones humides, mares et étangs. Cette présence d'eau a laissé place à des sols plus imperméables, hormis aux alentours de la mairie avec l'existence d'une grande zone humide et d'un petit ruisseau en amont ou avec les haies bocagères

Concernant le patrimoine l'église est inscrite aux monuments historiques. Son clocher est un point culminant de la commune, qui reste visible à bien des endroits de la commune.

Le presbytère marque aussi l'identité locale. Il s'agit d'une grande bâtisse entourée d'un grand jardin, espace de respiration en plein centre-bourg. La qualité du bâti en centre bourg historique et notamment le bâti dense sur le Boulevard du Général Leclerc est à noter. Sur ce boulevard et dans quelques rues du centre-ville également, on retrouve une architecture typique, inspirée de l'architecture balnéaire. Ces maisons d'habitation caractérisent le paysage de ses rues. Cependant l'état dégradé de certaines propriétés inoccupées ne met pas toujours en valeur la commune. En centre-bourg on trouve des aménagements minéraux et des sols peu perméables. La commune, durant ces dernières années, a réalisé différents aménagements : une zone de rencontre dans les rues historiques aux abords de l'église, facilitant le déplacement en mode doux (ex : Rue de la Paix), la création d'une placette à l'arrière de l'église. La présence végétale pourrait être renforcée. Certains pieds de murs en lien avec les habitants ont été plantés.

L'organisation commerciale est actuellement bipolaire entre le centre-ville ancien et l'enseigne Super U, davantage périphérique. Le centre-ancien accueille plusieurs commerces en pied d'immeubles. L'espace public y est étroit et contraint. Il y manque une locomotive alimentaire forte, afin de conforter l'attractivité. Le développement de l'enseigne Super U, bien que contenu, ainsi que le développement d'offres numériques peuvent mettre en difficulté le commerce plus traditionnel du centre ancien situé sur la place de l'Eglise. A titre d'alerte, 7 cases commerciales sont actuellement vides. Le commerces de proximité dans le centre-bourg historique de la commune manque de lisibilité. Il est avéré que Les commerces du boulevard Leclerc ayant une bien meilleure visibilité sont fleurissants.

Il existe une offre médicale variée installée dans la majorité des cas dans des locaux anciens, d'usage complexe ou exigus. Une volonté des acteurs médicaux et paramédicaux de se regrouper permet d'envisager un confortement de ce service, voire un renforcement.

Enfin, de nombreuses opportunités foncières existent autour de la gare et à proximité de la mairie. Ces espaces stratégiques mobilisent une attention particulière en période de contrainte foncière forte liée aux objectifs du « Zéro Artificialisation Nette ». Ils constituent une véritable opportunité de renforcer la centralité, de la densifier et de lui donner de l'épaisseur. Il convient d'ailleurs à cette occasion de s'interroger sur la définition du « centre-ville » : le centre-ville historique semble contraint dans son développement. Additionné à la place de la gare et à celle de la mairie, il correspondrait davantage aux fonctions attendues de centralité à l'échelle d'une commune telle que celle de Saint Etienne de Montluc.

Savenay

La commune compte 9 064 habitants en 2019 soit 23 % de la population intercommunale, la croissance annuelle entre 2013 et 2018 était de 1.8 % contre 1.4 % à l'échelle intercommunale.

Située dans l'écharpe verte entre Nantes et Saint-Nazaire, le territoire savenaisien offre un paysage ligérien partagé entre bocage agricole, coteau du Sillon de Bretagne et marais de Loire. La commune de Savenay se développe au cœur d'un territoire dont les 11 communes constituent la communauté de communes Estuaire et Sillon. De par sa position le long de l'estuaire et son paysage communal fortement marqué par les zones humides, la commune est exposée au risque inondation dû aux phénomènes de submersion marine.

Le territoire de 26 km² est desservi et traversé par plusieurs grands axes de déplacement tant automobiles (RN 165 et RN 171) que ferrés (ligne Nantes – Le Croisic et Nantes - Quimper) qui le situent dans une position centrale stratégique entre Nantes et Saint-Nazaire. La gare est localisée à proximité de la centralité. Le maillage cyclable et piéton est déjà avancé sur l'ensemble de la commune, cependant certains équipements publics ont été positionnés en dehors de la centralité, l'accès en voiture y est donc privilégié du fait du manque d'aménagements et de connexions modes actifs avec le centre-ville.

Les espaces publics de la centralité sont généreux et ne demandent qu'à être révélés pour en faire de véritables lieux de convivialité et de rencontre. Les futurs réaménagements de la place Ledoux et de la place des Halles permettront leur valorisation et leur désimperméabilisation. Ces espaces minéraux s'accompagnent d'écrins de verdure qui ponctuent le paysage et vont dans le cadre du projet cœur de ville être davantage mis en valeur : Vallée du Pontreau, square Desmas, Plateau Thibaud, parc de la Soubretière, la Vallée des Soupirs.

La ville de Savenay dispose de l'offre commerciale, d'équipements et de services la plus complète de l'intercommunalité. Elle se caractérise par deux pôles commerciaux complémentaires son centre-ville et le parc d'activités commerciales de la Colleraye. Ce dernier concentre le plus large panel d'offre commerciale du territoire pour les commerces de destination en équipement de la maison et de la personne. Le projet de la Halles réinventée va participer à la dynamique commerciale en offrant des services complémentaires (espaces de travail, culture...) en centre-ville. Afin d'améliorer la qualité des services urbains, la ville s'engage dans une démarche de smart city.

Le marché de l'immobilier, tout comme à Saint-Etienne-de-Montluc se tend de plus en plus. La production de logements neufs est inférieure aux objectifs du PLH et le nombre de logements vacants est faible. Le territoire communal concentre pourtant la part la plus importante d'Estuaire et Sillon du parc locatif, privé et social même si celle-ci reste limitée. Afin de répondre à une demande de plus en plus forte la commune soutient des projets de renouvellement urbain en centralité pour permettre la diversification de l'offre de logements.

1.4 Les dispositifs présents sur le territoire de Saint-Etienne-de-Montluc et Savenay

Saint-Etienne-de-Montluc

- PLUi partiel de communes de Cordemais, Saint-Etienne-de-Montluc et le Temple de Bretagne. Le PLUi partiel a été adopté le 4 juillet 2019. La stratégie de revitalisation du centre bourg de Saint-Etienne-de-Montluc est au cœur du projet d'aménagement et de développement durable de PLUi qui vise notamment à :
 - Prioriser le développement sur Saint-Etienne-de-Montluc en termes d'habitat tant par les objectifs de production que par les commerces et les équipements publics.
 - Garantir une diversification des modes de production et de l'offre via le développement de logements collectifs et l'accroissement de l'offre locative.
 - Revitaliser le centre bourg de la commune et créer un pôle structurant rayonnant : assurer la pérennité des fonds de commerces et réinvestir les cellules commerciales vacantes
 - Penser le développement du bourg de Saint-Etienne-de-Montluc en intégrant le projet de déviation, source d'apaisement du centre bourg et condition pour la faisabilité du Pôle Gare.
 - Affirmer une politique ambitieuse du Pôle Gare : faire de ce projet une opération emblématique et multifonctionnelle, phasée dans le temps et dans l'espace.
 - Se donner les moyens de mobiliser les gisements fonciers du tissu urbain via le réinvestissement urbain notamment sur les fonds de jardin du centre bourg.
 - Anticiper les possibles opérations de renouvellement en centre bourg.
 - Envisager des secteurs de développement en lien avec la pérennité de certains sièges d'exploitation, l'intégration des secteurs sensibles (zones, humides, cours d'eau...). »

Il existe sur la commune de Saint-Etienne-de-Montluc une servitude de protection des monuments historiques : périmètre de 500m autour de l'église, qui couvre la totalité du centre-bourg

- Agenda 21 : Depuis 2010, Saint-Étienne de Montluc s'engage dans une démarche Agenda 21, et s'appuie sur les différents acteurs de la commune pour mettre en place un plan d'actions qui répond aux enjeux de demain. L'Acte I de l'agenda 21 a permis d'engager des actions concrètes sur le territoire telles que le passage

à 2 repas biologiques par mois au restaurant scolaire et de mobiliser les stéphanois, les acteurs locaux, les agents et élus autour des problématiques locales de développement durable. L'Acte II, adopté le 1er juin 2017 en conseil municipal a été construit dans la continuité des actions déjà engagées et des réflexions menées sur le territoire.

- Membres du groupement AMI MERISIER porté par LAD – SPL et AMI SEQUOIA 2 porté par le SYDELA afin de répondre aux enjeux du décret tertiaire et impulser la transition énergétique des bâtiments publics communaux

Savenay

- PLU : Le PLU en vigueur a été approuvé le 27 juin 2013 (révision générale). Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables expose les volontés communales qui s'articulent autour de trois principes fondamentaux :
 - Préserver l'environnement, l'activité agricole et valoriser le paysage communal.
 - Assurer un développement harmonieux et équilibré de l'habitat, des équipements collectifs et des activités économiques.
 - Renforcer l'attractivité de la commune.
- Agenda 21 : Face aux enjeux environnementaux actuels, ainsi qu'aux liens évidents qui se tissent entre solidarité, économie et préservation des ressources et richesses naturelles, la ville de Savenay a souhaité se lancer en 2014 dans une démarche d'Agenda 21 local. 27 actions concrètes ont été mises en œuvre dans le cadre du 1er agenda 21 sur la période 2015-2020 issues d'une réflexion avec les habitants à partir des six enjeux suivants :
 - Assurer la transition énergétique de Savenay,
 - Préserver et partager nos ressources naturelles,
 - Favoriser le lien social et la solidarité
 - Développer la citoyenneté et la participation
 - Valoriser et favoriser les échanges de proximité,
 - Formaliser et poursuivre la démarche responsable de la mairie.

En 2022, la ville de Savenay s'est engagée dans la démarche Cit'Ergie avec l'appui de l'ADEME afin de valoriser ses pratiques vertueuses en matière d'environnement.

1.5 La convention cadre

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites Villes de Demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions des centralités au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité. La présente convention est reconnue comme valant Opération de Revitalisation de Territoire au sens de l'article L.303- 2 du Code de la construction et de l'habitation.

Article 2 – Les ambitions du territoire

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- d'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;

- de les décliner en orientations stratégique et en plans d'actions.

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (PLU, PLH, SCOT, SDAASAP, SRDEII, SRADDET...). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socioéconomiques, associations, habitants, collectivités territoriales, Etat, etc. Associer en amont les acteurs socioéconomiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

2.1 Résumé du projet de territoire d'Estuaire et Sillon

Le Projet de Territoire 2030 d'Estuaire et Sillon en cours de finalisation rassemble les 11 communes membres de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon porteur d'une vision partagée et harmonieuse.

La mission principale que se sont donnés les élus pour le Projet de Territoire 2030 est de « créer des conditions favorables aux projets de vie des citoyens ». Les axes du Projet de Territoire sont également déjà posés ainsi que leurs « visions d'axes », lignes directrices de l'élaboration de celui-ci :

En 2022, Estuaire & Sillon s'organise et se structure avec les communes et les services pour s'engager concrètement et visiblement dans son projet de territoire

L'objectif à moyen terme (2025) est qu'Estuaire & Sillon porte une dynamique de développement maîtrisé et durable A plus long terme (2030), Estuaire & Sillon sera reconnu comme un territoire accueillant et singulier, au cœur de l'espace métropolitain Nantes / Saint-Nazaire

Le CR RTE s'inscrit alors de manière transversale dans le cadre du Projet de Territoire d'Estuaire et Sillon et vient alimenter sa vision en matière de transition écologique. Les projets du CR RTE déclinés entre 2021 et 2026 ont pour ambition de servir la transition écologique et plus précisément un des trois axes du triptyque « Cohésion sociale et territoriale, Développement économique durable, Transition écologique ».

Ces trois axes sont déclinés en grandes orientations qui définissent l'ambition vers laquelle se projette le territoire en termes de transition écologique.

Les projets listés mettent en œuvre ces grandes orientations et permettent ainsi d'établir une feuille de route à travers des actions opérationnelles à plus ou moins long terme, sur toute la durée du mandat.

2.2 Résumé du projet de territoire de Saint-Etienne-de-Montluc

La commune de Saint-Etienne de Montluc a beaucoup d'atouts mais aussi de nombreuses potentialités sur son centre bourg. Consciente de la nécessité de les anticiper, et à l'occasion du programme de « Petites Villes de Demain », les élus communaux ont souhaité engager une démarche de revitalisation de centre bourg et se sont engagés en mars 2021, par convention avec l'Etat à élaborer un plan guide communal. De nombreuses études ciblées sont été lancées, secteur par secteur ou thématique par thématique et quelques projets plus opérationnels ont émergé.

La déclinaison en actions a été menée par les commissions de la commune, avec une ouverture à la participation citoyenne, visant à répondre en permanence aux besoins de la population. Un tableau atouts/faiblesses/opportunité/menaces reprenant la synthèse de ces études est présent en annexe 3.

Le projet politique est élaboré autour de 6 thématiques :

- Renforcer la dynamique commerciale du centre-bourg
- Maintenir une offre de services et d'équipement adaptée
- Développer le recours aux mobilités douces
- Répondre aux besoins d'habitat sur la commune
- Développer la nature en ville
- Aménager des espaces publics attractifs



La feuille de route a été élaborée en lien avec le programme Petites Villes de Demain. Ses objectifs répondent aux différentes problématiques soulevées dans le cadre de ce dispositif national pour la revitalisation des centres-bourgs. Elle est également cohérente avec les objectifs du projet de territoire intercommunal.

La feuille de route se traduit par l'approbation d'un Programme Pluriannuel d'Investissement 2020-2026 totalisant 28 M€, qui seront pour la commune et ses partenaires, avec le soutien de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région, du Département, d'Estuaire et Sillon mais également des organismes qui accompagnent les collectivités dans leurs actions : ANAH, ADEME, Banque des Territoires, CCI, CMA.

2.3 Résumé du projet de territoire de Savenay

Le conseil Municipal de Savenay a approuvé en conseil municipal 21 septembre 2022 la démarche « Cœur de ville ». Le plan guide « Cœur de ville » a pour objectif de mettre en lien les sites de projets pour servir la centralité historique tout en favorisant une vision commune tant pour les acteurs que pour les citoyens. Cette démarche fait suite à la rédaction de nombreuses études menées par un groupement de bureau d'études. L'objectif principal est créer un véritable désir de vivre (habiter, travailler, déambuler..) dans le cœur de ville. Il s'agit d'associer les différentes composantes du Projet de Territoire (établi par la communauté de communes).

Un tableau atouts/faiblesses/opportunités/menaces reprenant la synthèse de ces études est présenté en annexe 2.

Le projet politique est élaboré autour de 5 axes principaux :

- Favoriser le partage des espaces publics, et faire du centre-ville un lieu convivial et attractif
- Favoriser le retour de la nature en ville notamment en favorisant la liaison entre les deux vallées
- Rendre le Cœur de Ville plus accessible pour tous les modes de déplacement
- Vers une ville plus intelligente
- Soutenir le secteur de l'habitat

Le plan guide a été élaboré en lien étroit avec le programme Petites Villes de Demain. Ses objectifs répondent aux différentes problématiques soulevées dans le cadre du dispositif national pour la revitalisation des centres-bourgs. Elle est également cohérente avec les objectifs du projet de territoire.

La feuille de route se traduit par l'élaboration d'un Programme Pluriannuel d'Investissement 2020-2026 totalisant 24 M€, qui sera porté pour la commune et ses partenaires, avec le soutien de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région, du Département, d'Estuaire et Sillon mais également des organismes qui accompagnent les collectivités dans leurs actions : ANAH, ADEME, Banque des Territoires, CCI, CMA.

Article 3 – Les orientations stratégiques

La présente convention fixe les orientations stratégiques de l'ORT, qui sont communes avec le Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique (CRRTE) d'Estuaire et Sillon, dans une perspective de revitalisation globale du territoire :

Orientation 1 : Accueillir de nouvelles populations et ancrer les habitants en proposant une offre de services accessible, sobre et adaptée

- Favoriser une offre de logements diversifiée et une répartition équilibrée
- Développer les centralités et l'accès aux services de proximité
- Adopter des mobilités décarbonnées et faciliter l'intermodalité

Orientation 2 : Accompagner un développement économique et touristique innovants durables et de transitions

- Porter la dynamique économique dans une logique innovante et de sobriété foncière
- Conforter des filières innovantes autour des nouvelles énergies
- Structurer une offre touristique durable

Orientation 3 : Améliorer la qualité environnementale du territoire dans une logique de sobriété et de transitions (énergétique, alimentaire, et environnementale, écologique)

- Soutenir l'amélioration énergétique et l'adaptation des logements et bâtiments
- Améliorer la gestion et la qualité des ressources naturelles
- Optimiser la valorisation des déchets du territoire

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant (point suivant).

Article 4 – Le plan d'actions

Le plan d'actions est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

La définition des secteurs d'intervention de l'ORT incluant les deux centralités définies par le SCOT d'Estuaire et Sillon, soit Savenay et Saint-Etienne-de-Montluc, figure parmi les secteurs d'intervention présentés à l'annexe 4.

4.1 Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action selon le modèle figurant en annexe 6 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

La liste des actions faisant l'objet d'une fiche-action est présentée en annexe 7.

4.2 Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'actions, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Une cartographie récapitulative des projets est présentée en annexe 9.



4.3 Volet habitat

La présente convention comporte un volet habitat porté essentiellement par Estuaire et Sillon dans le cadre du Programme Local de l'Habitat.

L'un des objectifs du PLH et du PCAET était la mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique, celle-ci a vu le jour début 2022. Elle a pour objectif de réaliser un premier niveau de conseil et d'orientation sur l'habitat (adaptation, conseil juridique ou architectural, rénovation, installation photovoltaïque ...). La personne référente à Estuaire et Sillon est l'interlocuteur privilégié pour répondre aux questions des usagers et réorienter les usagers vers le ou les interlocuteurs les mieux adaptés. Il peut également accompagner les usagers dans leurs démarches financières.

Le territoire d'Estuaire et Sillon bénéficie des dispositifs mis en œuvre par l'Etat, le Département de Loire Atlantique en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) :

- Programme d'Intérêt Général (PIG) de lutte contre la précarité énergétique et le maintien à domicile : ce programme vise à soutenir les travaux effectués par les propriétaires occupants et bailleurs en leur apportant à la fois un accompagnement et des aides financières, entre 2020 et 2022.

Le PLH prévoit également le développement et la diversification de l'offre de logements et en particulier la production de logements locatifs sociaux. La proximité avec le cœur de bourg et ses services et équipements devra être prise en compte comme critère prioritaire d'implantation de l'offre future.

La diversification de l'offre pourra également s'appuyer sur le développement d'une offre de logements conventionnés en cœur de bourg grâce aux dispositifs d'aide financière et fiscale liés à PVD.

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à accompagner la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Les territoires signataires

En signant cette convention, les communes de Savenay et Saint-Etienne-de-Montluc assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et leur volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée de transition écologique.

La communauté de communes Estuaire et Sillon, les communes de Savenay et Saint-Etienne-de-Montluc ont recruté une cheffe de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

Savenay et Saint-Etienne-de-Montluc s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Estuaire et Sillon s'engage aux côtés des communes de Savenay et Saint-Etienne-de-Montluc :

- à participer à l'animation du programme Petites Villes de Demain en désignant un technicien référent pour assurer le relais avec les différents services et instances de la communauté de communes ;
- à mettre en œuvre les actions entrant dans le champ de compétences, notamment en matière d'habitat ;
- à promouvoir le dispositif ORT à l'échelle du territoire communautaire, afin d'assurer une équité à l'échelle de la communauté de communes;
- à engager les actions prévues dans la présente convention et qui relève de ses compétences.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements, à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme. Les territoires sont éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention



(France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;

- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme ainsi que pour les autres politiques dont elle partage la compétence.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision de financement fera l'objet d'une délibération du Conseil régional ou de la Commission Permanente de la Région et/ou d'une décision de la Présidente au titre de ses pouvoirs délégués relatifs aux fonds européens. »

6.5. Engagements du Département

Le Département de Loire-Atlantique développe une action de revitalisation liée à l'AMI Cœur de villes/Cœurs de bourgs pour consolider un maillage local essentiel à la cohésion sociale et à la solidarité territoriale. De ce fait, le Département de Loire-Atlantique est un interlocuteur de proximité bien identifié par les communes et leurs intercommunalités, cibles du programme PVD. Le Département construit un dispositif pour faciliter la réflexion des élus du territoire et des intercommunalités qui permet l'accompagnement des territoires qui connaissent des problématiques de dévitalisation de leurs centres. Dans le cadre d'une approche globale et transversale traitant des questions de revitalisation commerciale, de valorisation de l'habitat et de requalification des espaces publics, la démarche se décline en plusieurs étapes et nécessite l'engagement du territoire sur plusieurs années (diagnostic, plan d'actions, phase opérationnelle...). Cet accompagnement se traduit sous forme d'ingénierie (éléments de diagnostic et d'enjeux), et de financements au titre de la délégation des aides à la pierre et sur fonds propres pour le recrutement de prestataires et l'animation de la démarche globale.

A l'occasion et en complément de la mise en œuvre de ses propres dispositifs, pour favoriser la revitalisation des petites centralités du Programme PVD, le Département s'engage à effectuer les opérations nécessaires pour permettre aux bénéficiaires d'accéder au financement par la Banque des Territoires d'études pré-opérationnelles ou thématiques.

Le Département assure l'information des bénéficiaires sur les contributions de la Banque des Territoires au programme PVD, l'assistance technique aux bénéficiaires, l'instruction de leurs demandes en s'appuyant sur le référentiel PVD d'ingénierie territoriale, la présentation aux instances décisionnelles, la préparation des éléments nécessaires aux conventionnements ainsi que le suivi du dispositif, conformément aux modalités du programme PVD.

En complément des aides déléguées de l'ANAH pour l'ingénierie et au titre de sa politique de l'habitat, le Département participera, sur ses fonds propres, au financement d'études pré-opérationnelles multithématiques référencées pour la mise en œuvre d'une éventuelle OPAH RU et au suivi animation dans le cadre prévu au règlement départemental des aides à la pierre.

D'autre part, le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

6.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.7. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Le modèle de maquette financière figure en annexe 10.

Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à

l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Article 8 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 9 – Utilisation des logos

Chacune des parties autorise à titre non exclusif l'autre partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente telle que figurant en Annexe 5, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou



pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Les communes de Saint-Etienne-de-Montluc et de Savenay sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 10 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs des EPCI signataires. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 11 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 12 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 13 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Nantes à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Saint-Nazaire.



Signé à xxxx le xxx

Projet



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques d’Estuaire et Sillon

Annexe 2 –Matrice AFOM de Savenay et Saint-Etienne-de-Montluc

Annexe 3 – Orientations stratégiques de Savenay et Saint-Etienne-de-Montluc

Annexe 4 – Définition des périmètres ORT de Savenay et Saint-Etienne-de-Montluc

Annexe 6 – Exemple de fiches actions

Annexe 7 : Liste des fiches actions

Annexe 8 : Liste des actions en maturation

Annexe 9 : Cartographie des actions

Annexe 10 – Charte graphique des logos des partenaires

Projet



Annexe 1 :

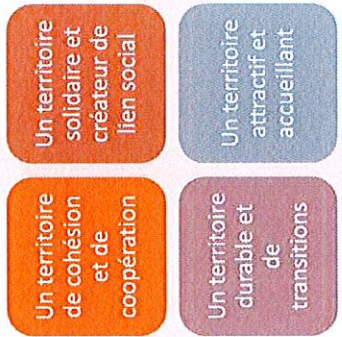
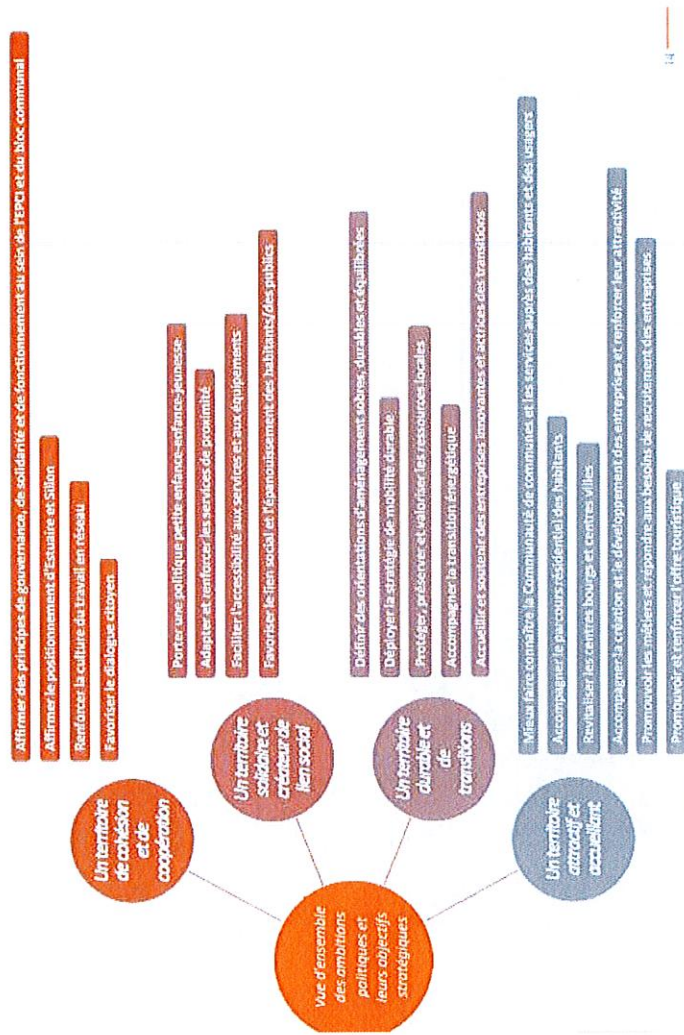
Orientations stratégiques d'Estuaire et Sillon

Ce document présente les 4 grandes ambitions politiques de la communauté de communes Estuaire et Sillon, validée par la feuille de route politique 2021-2030 approuvée par le Conseil Communautaire en date du 29 Septembre 2022.

Projet

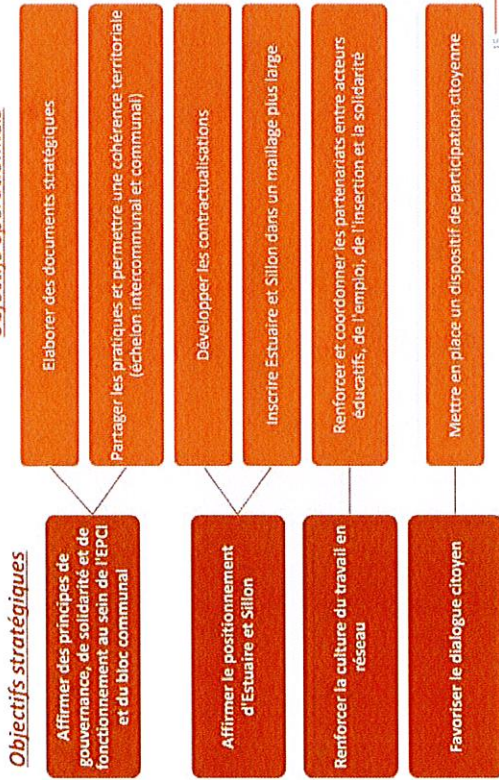


4 grandes ambitions politiques



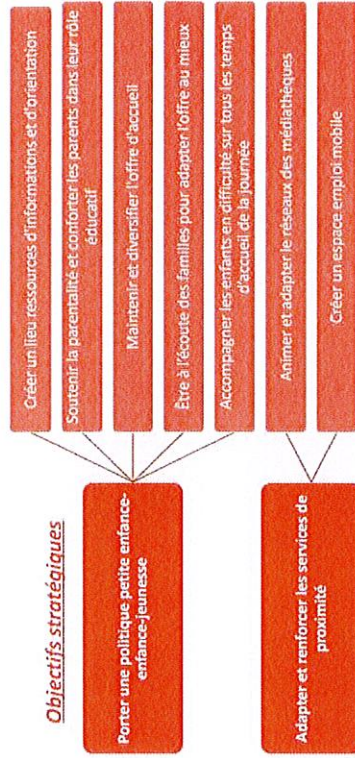
Un territoire de cohésion et de coopération

Objectifs opérationnels

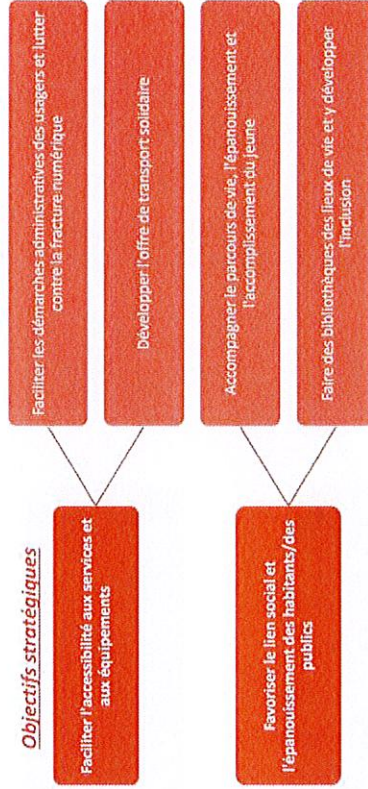


Un territoire solidaire et créateur de lien social

Objectifs opérationnels



Objectifs opérationnels



Un territoire durable et de transitions

Objectifs stratégiques

Définir des orientations d'aménagement sobres, durables et équilibrées

Déployer la stratégie de mobilité durable

Protéger, préserver et valoriser les ressources locales

Objectifs opérationnels

Elaborer des documents stratégiques

Développer l'intermodalité

Accompagner le développement de la pratique cyclable

Déployer et adopter des mobilités décarbonées

Favoriser les alternatives à l'auto-solisme

Reconquérir et valoriser les milieux aquatiques

Adapter le système d'assainissement aux enjeux démographiques et environnementaux

Anticiper les risques inondation, submersion et pollution

Valoriser les bio-ressources locales

Accompagner la production agricole et les démarches d'approvisionnement local

Objectifs stratégiques

Accompagner la transition énergétique

Accueillir et soutenir des entreprises innovantes et actrices des transitions

Objectifs opérationnels

Favoriser les économies d'énergies

Diversifier et développer les filières émergentes de production d'ENR

Réduire la production des déchets et développer le réemploi

Préparer l'avenir de la centrale de Cordemais et en faire un site vertueux

Accompagner les projets structurants ou innovants pour l'avenir énergétique du territoire

Accompagner les démarches sociales des entreprises



Un territoire attractif et accueillant

Objectifs stratégiques

Revitaliser les centres
bourgs et centres villes

Objectifs opérationnels

Soutenir l'attractivité des pôles Savenay/SEM

Construire une stratégie de renforcement des centralités

Accompagner la création et
le développement des
entreprises et renforcer leur
attractivité

Proposer une offre foncière et immobilière adaptée (aux besoins et aux potentiels)

Favoriser l'entrepreneuriat

Développer l'animation économique et touristique

Préparer l'avenir de la centrale de Cordemais et en faire un site vertueux

Valoriser les savoirs-faire et les entreprises phares

Accompagner l'installation de la fibre dans les zones économiques

Accompagner la transition numérique des PME et artisans

Objectifs stratégiques

Mieux faire connaître la Communauté de communes et les
services auprès des habitants et des usagers

Objectifs opérationnels

Proposer une offre d'habitat
diversifiée

Accompagner le parcours résidentiel des habitants

ANNEXE 2 : Tableau AFOM de Saint-Etienne-de-Montluc et Savenay

Ces documents présente une synthèse établie sur la base de diagnostics existants au niveau des communes de Saint-Etienne-de-Montluc et Savenay, au regard des axes déterminés par la Communauté de communes Estuaire et Sillon dans le cadre du CRRTE.

Projet



ATOUS

Patrimoine

- Un patrimoine bâti intéressant, des propriétés valorisées et linéaires bâtis patrimoniaux en cours de réhabilitation.

Commerces, services, équipements

- Une commune bien dotée en équipements et commerces.

Mobilité

- Une commune très accessible, avec une desserte ferroviaire qualitative et un positionnement stratégique en entrée de l'agglomération nantaise.
- Un centre historique assez intime, à l'écart des flux routiers majeurs de la commune.

Cadre de vie, espaces publics

- Des espaces publics pour partie requalifiés en centralité historique qui offrent des zones de rencontres qualitatives, des espaces végétalisés.
- Une présence d'espaces verts et de boisements souvent liés aux grandes propriétés et aux espaces communaux.

MENACES

Commerces, services et équipements

- 5 locaux vacants autour de l'église qui pourrait renforcer l'offre commerciale de proximité.

Mobilité

- Une étude mobilité qui permettra de renforcer les déplacements cycles et piétons.
- Le projet d'une nouvelle infrastructure permettant une déviation du bourg, et une opportunité de venir pacifier l'axe et de créer des connexions entre le pôle gare et la centralité historique.

Habitat

- Une opportunité de renouvellement urbain et de renforcement de la centralité par la réalisation du projet gare
- Des acquisitions foncières qui permettront à la ville de valoriser le patrimoine historique et de développer une offre d'équipements ou de commerces (ex: réhabilitation du 5/7 rue Jeanne d'Arc).
- La volonté de favoriser les parcours résidentiels et d'anticiper le vieillissement de la population par la construction d'une résidence autonomie.

OPPORTUNITES

Patrimoine

- De par sa position le long de l'estuaire et son paysage communal fortement marqué par les zones humides, la commune est exposée au risque inondation dû aux phénomènes de submersion marine.

Commerces, services et équipements

- Perte de fonction commerciale de la place de l'église au profit d'autres occupation (professions libérales, habitat, bureaux, services financiers et immobiliers).

Mobilité

- La commune est soumise au risque de transport de marchandises dangereuses (D 17, RN 165 et la voie ferrée).
- Risque de renforcement de la bipolarisation de la centralité avec l'offre de la gare (piétons/voitures ; proximité/flux)

Habitat

- Le projet du nouveau quartier de la gare ne doit pas concurrencer le centre-bourg historique.
- Une production neuve nettement inférieure aux objectifs du PLH.
- Peu de logements vacants depuis au moins deux ans.
- Un nombre élevé de logements construits avant 1975, notamment dans le centre historique.
- Un pourcentage de logements locatifs, privés et sociaux, dans la moyenne de l'intercommunalité.

FAIBLESSES

Patrimoine

- Un patrimoine parfois peu mis en valeur et qui mérite d'être reconnu

Commerces, services et équipements

- Offre commerciale peu lisible du fait de sa dispersion et du manque de visibilité des commerces de la place de l'église.
- En plus de la concurrence de la zone du super U en entrée de ville, l'offre commerciale du bourg est bipolarisée entre la place de l'église et le boulevard du Général Leclerc

Mobilité

- Le centre et la gare sont déconnectés.
- Un centre-ville confidentiel, refermé sur lui-même.
- Des flux importants de voitures et poids-lourds passent par la D17 rendant les déplacements cyclables et traversées piétonnes difficiles. Une impression de ville-rue liée à la césure urbaine générée par la D17.
- Les entrées de ville sont peu qualitatives.

Habitat

- Des prix immobiliers élevés pour des habitants d'Estuaire et Sillon.
- Une augmentation rapide des prix immobiliers pouvant nuire à l'attractivité de la commune et/ou amplifier la transformation sociale de la commune au bénéfice de ménages les plus aisés.
- Des copropriétés vulnérables en centre-ville.
- Une concentration de logements anciens et/ou dégradés dans le centre historique.



ATOUTS

Patrimoine

- Un patrimoine bâti intéressant.
- Des points de vue sur le grand paysage grâce à la topographie.

Commerces, services et équipements

- Une centralité dynamique et attractive avec un rayonnement commercial et une offre d'équipements très complète.
- Une offre d'équipements en cours de renforcement (lycées, équipements sportifs, culturels et associatifs...).
- Offre commerciale en renouvellement qui comprend une offre de proximité (alimentaire, restauration) et de destination (équipement, services à la personne...)
- Offre la plus complète des centralités de la CCES

Mobilité

- Idéalement située et desservie entre l'océan et la métropole nantaise.
- Une centralité accessible en train avec une offre très qualitative.
- Un maillage cyclable déjà avancé et des chemins piétonniers existant

Cadre de vie, espaces publics

- Des espaces publics de centralité généreux qui ne demandent qu'à être révélés.
- Des écrans de verdure qui ponctuent le paysage (Vallée du Poutreau, square Desmas, Plateau Thibaud, la Soubretière, la Vallée des Soupirs).

Habitat

- Des projets de renouvellement urbain en centralité engagé qui vont permettre de diversifier l'offre de logements.
- Le parc locatif, privé et social, le plus important d'Estuaire et Sillon.

MENACES

Commerces, services et équipements

- Renforcement des services immatériels et des autres occupations des locaux au détriment du commerce de détail et des services à la personne.
- Rester attentif à la complémentarité de l'offre commerciale de la Colleraye et du centre-ville.

Mobilité

- La commune est soumise au risque de transport de marchandises dangereuses (RN 171, RN 165 et la voie ferrée).

Cadre de vie, espaces publics

- La commune est sujette au risque inondation lié au ruissellement des eaux pluviales qui est le plus problématique. Le risque de submersion marine ne peut être ignoré pour la partie la plus basse de la commune.

Habitat

- Une production neuve inférieure aux objectifs du PLH.
- Peu de logements vacants depuis au moins deux ans.
- Un nombre élevé de logements construits avant 1975, notamment dans le bourg.
- Une forte tension sur les marchés immobiliers de l'habitat, en lien notamment avec l'augmentation des prix pour l'accession et le peu d'offre pour la location

OPPORTUNITES

Patrimoine

- Une future mise en valeur de ces espaces naturels et verts : Vallée du Poutreau, square Desmas, Plateau Thibaud, la Soubretière, la Vallée des Soupirs.

Commerces, services et équipements

- Avoir des équipements qui puissent rayonner au-delà de la commune à l'échelle de l'intercommunalité.
- Locaux vacants en cours de réinvestissement

Mobilité

- La commune souhaite avoir une étude mobilité à l'échelle de l'intercommunalité.
- Une étude de SCE a été effectuée sur les mobilités en cœur de ville : donner de la place aux piétons et aux vélos.

Cadre de vie, espaces publics

- Le projet des Halles va permettre de travailler sur les fonctions du bâtiment, de retravailler l'aménagement urbain et la circulation en centralité. Le projet des halles viendra participer à la dynamique commerciale par une offre de services complémentaires (espaces de travail, culture...).
- Un futur réaménagement de la place Ledoux.
- Une collectivité qui se lance dans la démarche de la « smart city »

Habitat

- Un parc locatif, en appartements, à consolider.
- Un intérêt de la commune pour une approche intégrées aménagement urbain et habitat en centre-ville, en lien notamment avec le développement commercial.

MENACES

Patrimoine

- Un patrimoine parfois peu valorisé.
- Les points de vue sur la vallée sont peu valorisés, les espaces verts également....

Commerces, services, équipements

- Certains équipements publics ont été positionnés en dehors de la centralité, l'accès en voiture y est donc privilégié du fait du manque d'aménagements et de connexions modes actifs avec le centre-ville.
- Locaux commerciaux de la rue de Prince bois déconnectés de la centralité et en mauvais état.
- Forte présence des services immobiliers et financiers, au détriment d'une offre de service à la personne ou de commerce de détail.
- Le bourg de Savenay est entouré par un pôle commercial, La Colleraye et un supermarché (Intermarché à la limite de la Chapelle-Launay), des pôles commerciaux qui proposent une offre différencier par rapport à celle du centre-ville
- Inciter à la réflexion sur les rez-de-chaussée actifs (dont commerciaux)

Mobilité

- La voiture est très présente en centre-ville.
- Sans aménagement, la topographie peut être défavorable aux modes actifs
- Il existe une déconnexion entre la gare et le centre-ville.
- Une ville découpée par les infrastructures routières et voies ferrées

Espaces publics et cadre de vie

- Certains espaces publics manquent d'usages, de lieux de convivialités, de rencontres.

Habitat

- Des prix immobiliers élevés pour des habitants d'Estuaire et Sillon.
- Des copropriétés vulnérables en centre-ville.
- Une concentration de logements anciens et/ou dégradés dans le centre historique.



Annexe 3

Orientations stratégiques de Saint-Etienne-de-Montluc et Savenay

Projet



Orientations stratégiques de Saint-Etienne-de-Montluc

Ce document présente les orientations stratégiques de la commune de Saint-Etienne-de-Montluc, validées par la feuille de route politique 2021-2026 approuvée par le Conseil Municipal en date du 4 octobre 2022.

Orientations stratégiques Saint-Etienne-de-Montluc

RENFORCER LA DYNAMIQUE COMMERCIALE DU CENTRE-BOURG

- Elargir le périmètre du centre historique pour donner plus de poids à la centralité gare / centre historique
- Lutter contre la vacance commerciale
- Choisir un parcours marchand ciblé pour y concentrer les flux et la continuité commerciale
- Permettre une visibilité numérique des commerces de la commune

MAINTENIR UNE OFFRE DE SERVICES ET D'EQUIPEMENT ADAPTEE

- Proposer une offre médicale adaptée
- Développer une proposition scolaire adaptée
- Compléter l'offre de loisirs pour toucher tous les publics

DEVELOPPER LE RECOURS AUX MOBILITES DOUCES

- Amplifier les liaisons pour les mobilités douces
- Adoucir la circulation en centre-bourg
- Mettre en sécurité les mobilités douces

REPONDRE AUX BESOINS D'HABITAT SUR LA COMMUNE

- Développer des projets avec des logements accessibles et des logements sociaux
- Lutter contre l'habitat vacant
- Densifier le pavillonnaire
- Apporter une nouvelle offre d'habitat adaptée aux personnes âgées

DEVELOPPER LA NATURE EN VILLE

- Révéler les trames vertes et bleues
- Renaturer le centre-ville
- Diminuer les îlots de chaleur



Orientations stratégiques de Savenay

Ce document présente les orientations stratégiques de la commune de Savenay validées par la feuille de route politique 2021-2026 approuvée par le Conseil Municipal en date du **octobre 2022**.

FAVORISER LE PARTAGE DES ESPACES PUBLICS, ET FAIRE DU CENTRE-VILLE UN LIEU CONVIVIAL ET ATTRACTIF

- Redécouvrir l'architecture de la Halle, donner plus de transparence au bâtiment
- Accueillir un marché convivial à ses abords
- Dynamiser et créer de nouveaux usages dans la Halle et sur la place
- Simplifier les accès et faciliter la circulation piétonne sur la place et à travers les Halles
- Développer la vocation culturelle de la place Ledoux que lui confère la présence du Couvent des Cordeliers
- Définir la programmation pour l'étage du Couvent des Cordeliers (300m² vacants) et rendre l'étage accessible aux personnes à mobilité réduite
- Imaginer des usages complémentaires concernant le futur espace public de la place Ledoux
- Aménager un lieu de rencontre et d'échange culturelle/créatif à proximité immédiate du cœur de ville

FAVORISER LE RETOUR DE LA NATURE EN VILLE NOTAMMENT EN FAVORISANT LA LIAISON ENTRE LES DEUX VALLÉES

- Promouvoir une diversité et une complémentarité des usages entre les différents espaces publics de la ville
- Créer un fil conducteur, un parcours entre ces écrans de nature en ville, notamment grâce au boulevard de la Loire
- Valoriser les deux vallées comme espaces de transition entre l'espace rural et le cœur de ville
- Aménager des accès sécurisés aux Vallées
- Préserver les panoramas offerts par le relief sur la commune, éviter les ruptures visuelles
- Favoriser l'infiltration des eaux de pluie et faciliter leur gestion
- Lutter contre les îlots de chaleur l'été afin d'assurer un confort urbain tout au long de l'année

RENDRE LE CŒUR DE VILLE PLUS ACCESSIBLE POUR TOUS LES MODES DE DEPLACEMENTS

- Hiérarchiser le réseau de voiries afin de maîtriser les flux de trafic et réduire les nuisances en cœur de ville
- Apaiser les vitesses et développer le partage des espaces centraux au profit des piétons, des vélos et d'un meilleur cadre de vie par la mise en œuvre de zones réglementées (zones 30, zones de rencontres, aires piétonnisées)
- Réorganiser les pratiques de stationnement afin d'optimiser l'occupation des parkings
- Développer les parcours piétons vers les commerces et les polarités urbaines et paysagères du centre-ville

VERS UNE VILLE PLUS INTELLIGENTE

- Permettre une visibilité numérique des commerces de la commune
- Optimiser par la technologie le fonctionnement de la ville, de ses infrastructures, de ses réseaux, de ses services.
- Mettre en place une « ville collaborative »
- Répondre aux défis environnementaux, par la préservation des ressources et la maîtrise des consommations d'énergie.
- Sécuriser la ville via les dispositifs de surveillance numérique
- Promouvoir l'innovation et le développement économique et culturel, pour stimuler la créativité et l'attractivité du territoire



- Faire évoluer et rationaliser les pratiques en matière de mobilité urbaine

SOUTENIR LE SECTEUR DE L'HABITAT

- Maitriser les futures zones de développements urbaines
- Identifier les zones de densification potentielle
- Inciter la production de 20% de logements sociaux dans toutes les nouvelles opérations
- Lutter contre l'habitat vacant
- Densifier le pavillonnaire

Projet



Annexe 4 – Définition des périmètre ORT de Savenay et Saint-Etienne-de-Montluc

Ces cartes définissent les périmètres d'intervention de l'ORT sur le territoire des communes de Savenay et Saint-Etienne-de-Montluc.

Ces périmètres se concentrent sur les 2 polarités définies par le SCoT de la métropole Nantes-Saint-Nazaire : Saint-Etienne-de-Montluc et Savenay.

Les zonages ont été définis sur la base des critères suivants.

Eléments inclus : - centres historiques denses sur la base des périmètres UA définis dans le PLU de Savenay et du PLUI partiel de Saint-Etienne-de-Montluc :

- secteurs d'habitat historiques en site contraint, formant une continuité des périmètres UA ;
- secteurs de stationnement situés en ultra-proximité des zones UA ;
- commerces, services et équipements publics de centre-bourg situés dans la continuité des zones UA ;
- principaux secteurs de projet situés dans les cœurs de bourg :
 - à Saint-Etienne-de-Montluc : place de la mairie, place de la gare, projet Jeanne d'Arc, école de Chênaie, résidence autonomie,
 - A Savenay : halle commerciale, place des halles et Ledoux, square Desmas et de la Soubretière, Ludothèque

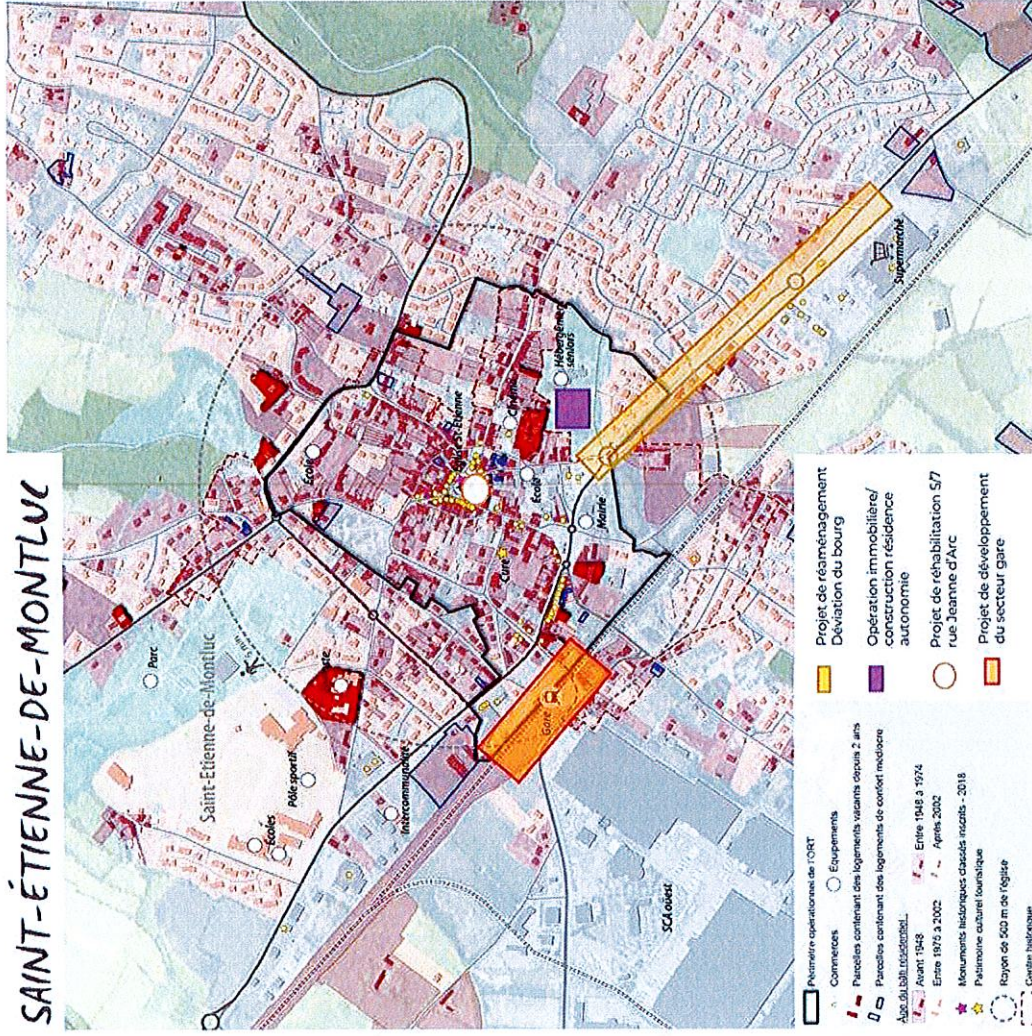
Eléments exclus :

- zones d'habitat pavillonnaires,
- commerces et services situés en périphérie,
- zones d'activités,
- zones d'extension urbaine sur les parcelles agricoles, naturelles ou forestières,



Périmètre ORT de Saint-Etienne-de-Montluc

SAINT-ÉTIENNE-DE-MONTLUC



Annexe 5 :

Modèle de fiche-Action

Projet



Annexe 6 :

Liste de actions

Orientation 1 : Accueillir de nouvelles populations et ancrer les habitants en proposant une offre de services accessible, sobre et adaptée

- **Axe 1.1** : Favoriser une offre de logements diversifiée et une répartition équilibrée
- **Axe 1.2** : Développer les centralités et l'accès aux services de proximité
- **Axe 1.3** : Adopter des mobilités décarbonées et faciliter l'intermodalité

Orientation 2 : Accompagner un développement économique et touristique innovant durable et de transitions

- **Axe 2.1** : Porter la dynamique économique dans une logique de rapprochement des acteurs et de sobriété foncière
- **Axe 2.2** : Conforter des filières innovantes autour des nouvelles énergies
- **Axe 2.3** : Structurer une offre touristique durable

Orientation 3 : Améliorer la qualité environnementale du territoire dans une logique de sobriété et de transitions (énergétique, alimentaire et environnementale)

- **Axe 3.1** : Soutenir l'amélioration énergétique et l'adaptation des logements et bâtiments
- **Axe 3.2** : Améliorer la gestion et la qualité des ressources naturelles
- **Axe 3.3** : Optimiser la valorisation des déchets du territoire



Numéro	Nom	Axes/objectifs CRRTE	Maitre d'ouvrage	Localisation	Périmètre ORT	Dépense HT prévisionnelle	Démarrage opération	Fin d'opération
ES-01	Maison France Services	1.2	CC Estuaire et Sillon	Savenay	oui	15000 (1ère année) + 30000 (années suivantes)	déc-22	Mission pérenne
ES-02	Chef de projet PVD	1.2	CC Estuaire et Sillon	Savenay/Saint-Etienne-de-Montluc	partiel	153 375 €	mai-21	mai-23
ES-03	Dispositif Denormandie	1.1	CC Estuaire et Sillon	Territoire intercommunal	partiel	5 000 €	nov-22	nov-26
ES-04	Création d'un guichet unique habitat énergie auquel sera adossé une PTRE (Plateformes Territoriales de la Rénovation Energétique) - coût par an	3.1	CC Estuaire et Sillon	Territoire intercommunal	partiel	166426,00	mars-22	Mission pérenne
ES-05	Réalisation d'une résidence habitat jeunes par la Nantaise Habitations à Savenay	1.1	CC Estuaire et Sillon	Savenay	oui	250000,00	mai-22	2023
ES-06	Réalisation d'une étude centralités	1.2	CC Estuaire et Sillon	Territoire intercommunal	partiel	46 619 €	juin-21	juin-22
ES-07	Médiathèque	1.1 et 1.2	CC Estuaire et Sillon	Savenay	oui			
SEML-08	Accompagnement immatériel pour l'animation et la création d'une vitrine numérique	1.2	Commune de Saint-Etienne-de-Montluc	Saint-Etienne-de-Montluc	partiel	7 500 €	2022	
SEML-09	Favoriser un parcours marchand, la « virgule » commerciale (projet Jeanne d'Arc)	1.2	Commune de Saint-Etienne-de-Montluc	Saint-Etienne-de-Montluc	oui	385 085 €	sept-22	sept-23

SEML-10	Etude urbaine Saint-Etienne-de-Montluc	1.2	Commune de Saint-Etienne-de-Montluc	Saint-Etienne-de-Montluc	partiel	29 644,75 €	janv-22	juil-23
SEML-11	Création d'une résidence autonomie et réhabilitation de l'EHPAD	1.1	Commune de Saint-Etienne-de-Montluc	Saint-Etienne-de-Montluc	oui	4531749,00	2022	sept-24
SEML-12	Développement des liaisons douces (étude + travaux)	1.3	Commune de Saint-Etienne-de-Montluc	Saint-Etienne-de-Montluc	partiel	500 000€	juin-21	janv-22
SEML-13	Contournement	1	Commune de Saint-Etienne-de-Montluc	Saint-Etienne-de-Montluc		Commune à hauteur de 1,5M€	2001	
SEML-14	Parvis de la gare et route de Savenay + renaturation	1.2	Commune de Saint-Etienne-de-Montluc	Saint-Etienne-de-Montluc	Oui	4,3M€ TDC HT	2024-2026	
SEML-15	Engager une réflexion urbaine sur les fonciers stratégiques	1.2	Commune de Saint-Etienne-de-Montluc	Saint-Etienne-de-Montluc	partiel	100 000 € HT	2021	2026
SEML-16	Faciliter l'implantation d'une locomotive alimentaire	1.2	Commune de Saint-Etienne-de-Montluc	Saint-Etienne-de-Montluc	oui			
SEML-17	Construction d'une ludothèque	1.2	Commune de Saint-Etienne-de-Montluc	Saint-Etienne-de-Montluc	oui	1,08 M d'€		
SEML-18	Place de la mairie	1.2	Commune de Saint-Etienne-de-Montluc	Saint-Etienne-de-Montluc	Oui		dépendant du contournement	

S-19	Rénovation architecturale complète de la halle marchande adaptée au porteur de projet + AMO	1.2	Etienne-de-Montluc	Savenay	oui	1 300 000 € Etude : 26 520 € + avenant 15 580	2023	2025
S-20	Accueillir un marché convivial	1.2	Commune de Savenay	Savenay	oui	564 489 €	2023	2025
S-21	Développer « une vitrine » du pôle commercial Cœur de Ville sur Internet	1.2	Commune de Savenay	Savenay	partiel	8000 €	2022	2022
S-22	Construction d'une salle de musique et d'une ludothèque	1.2	Commune de Savenay	Savenay	oui	1095000 €	mai-22	mai-23
S-23	Programme de développement d'applications et d'infrastructures connectées, au service de la collectivité et du citoyen (Smart City)	3.2	Commune de Savenay	Savenay	partiel	51150 €	2023/2026	
S-24	Réaliser des travaux d'aménagement d'espaces publics favorisant des modes doux de déplacement en centre-ville avec végétalisation des espaces urbains et effacement des réseaux aériens	1.2	Commune de Savenay	Savenay	partiel	2386615 €		

FICHE ACTION N° SEML-08

Accompagnement immatériel pour l'animation et la création d'une vitrine numérique

Orientation stratégique	Favoriser le partage des espaces publics, et faire du centre-ville un lieu convivial et attractif
Nom :	Accompagnement immatériel pour l'animation et la création d'une vitrine numérique
Action n°	SEML -07
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : <ul style="list-style-type: none"> - Commune de Saint-Etienne-de-Montluc - Association des artisans et commerçants de Saint-Etienne-de-Montluc Type de l'organisation : Commune de Saint-Etienne-de-Montluc
Description de l'action	<p>Historique :</p> <p>Lors de la crise sanitaire liée à la covid-19, l'importance du numérique dans les dynamiques commerciales s'est particulièrement révélée. La Commune a donc souhaité s'engager pour accompagner les commerçants dans une réflexion globale sur la place du numérique dans le commerce sur le territoire communal.</p> <p>Intérêt :</p> <p>Il existe sur la commune un manque de visibilité des différents commerces de proximité, d'un point de vue collectif sur les outils digitaux. L'idée est donc de créer un outil pouvant mettre en visibilité les différents commerces de la commune. Dans un premier temps, cet outil peut être simple et recenser les différents commerces ainsi que leurs horaires d'ouverture.</p> <p>Caractéristiques :</p> <p>Préalablement à la mise en œuvre d'une solution numérique pour le commerce, la Commune a engagé une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition d'une solution numérique collective pour le commerce visant à analyser le besoin par une enquête auprès des</p>

	CRRTE: Développer les centralités et l'accès aux services de proximité Action située sur le périmètre d'intervention de l'ORT : partiel Dispositif cœur de ville/cœur de bourg du département
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateur 1 : Réalisation de l'étude dans le temps imparti Indicateur 2 : Mise en pratique des fiches-actions
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette étude a permis d'engager une stratégie de dynamisation des centralités cohérente à l'échelle des 11 communes.
Annexes	

	<p>mobilités, énergie) est en cours. Les analyses documentaires et statistiques ont été réalisées et les entretiens avancent bien (à venir : Lavau-sur-Loire, Cordemais, et Saint-Etienne-de-Montluc). Un premier rendu sera possible après les vacances de la Toussaint.</p> <p>La définition des enjeux est envisagée pour la fin de l'année afin de pouvoir engager la phase 2 (La construction d'une stratégie de renforcement des centralités) à partir de début 2022 pour une conclusion de l'étude avant l'été.</p> <p>Concernant Savenay et Saint-Etienne-de-Montluc, les différentes études seront articulées sous la coordination de la cheffe de projet dans une logique de complémentarité. L'étude de l'AURAN permettra également d'approfondir des sujets tels que l'habitat, le commerce, l'adaptation au changement climatique peu abordés dans les études en cours à l'échelle de Savenay et Saint-Etienne.</p> <p>En parallèle lors de la phase 3, l'AURAN assistera la cheffe de projet dans la rédaction de la convention ORT/PVD.</p>																				
Partenaire	Communauté de communes Estuaire et Sillon AURAN																				
Dépenses définitives	<p>Coût total de l'étude : 64 480 €</p> <table border="1" data-bbox="497 1093 1262 1496"> <thead> <tr> <th colspan="2">DÉPENSES</th> <th colspan="2">RECETTES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">Étude</td> <td rowspan="5">64 480</td> <td>Soutien de l'Etat à l'AURAN dans le cadre de PVD</td> <td>6 144</td> </tr> <tr> <td>Adhésion annuelle CCES 2022 à l'AURAN</td> <td>11 717</td> </tr> <tr> <td>Reste à financer pour l'étude CCES</td> <td>46 619</td> </tr> <tr> <td>Etat DETR</td> <td>17 500</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement pour l'étude</td> <td>29 119 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>64 480</td> <td>TOTAL</td> <td>64 480</td> </tr> </tbody> </table>	DÉPENSES		RECETTES		Étude	64 480	Soutien de l'Etat à l'AURAN dans le cadre de PVD	6 144	Adhésion annuelle CCES 2022 à l'AURAN	11 717	Reste à financer pour l'étude CCES	46 619	Etat DETR	17 500	Autofinancement pour l'étude	29 119 €	TOTAL	64 480	TOTAL	64 480
DÉPENSES		RECETTES																			
Étude	64 480	Soutien de l'Etat à l'AURAN dans le cadre de PVD	6 144																		
		Adhésion annuelle CCES 2022 à l'AURAN	11 717																		
		Reste à financer pour l'étude CCES	46 619																		
		Etat DETR	17 500																		
		Autofinancement pour l'étude	29 119 €																		
TOTAL	64 480	TOTAL	64 480																		
Plan de financement définitif	DETR : 17 500 € (obtenu) Département : 14 000 € (non obtenu)																				
Calendrier	<p>Juin-février 2022 : Etape 1 : Définition des enjeux de centralités</p> <p>Février-mai 2022 : Etape 2 : Construction d'une stratégie de renforcement des centralités, priorisation des actions</p> <p>Mai-juin 2022 : Etape 3 : L'élaboration de fiches actions / aide au déploiement de la stratégie centralité</p>																				
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Orientation du CRRTE 1 : Accueillir de nouvelles populations et ancrer les habitants en proposant une offre de services accessible, sobre et adaptée. Axe du CRRTE 1.1 : Favoriser une offre de logements diversifiée et une répartition équilibrée. Axe 2 du																				

FICHE ACTION N° ES-06

ACCOMPAGNEMENT À L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE DE RENFORCEMENT DES CENTRALITÉS

Orientation stratégique	Accueillir de nouvelles populations et ancrer les habitants en proposant une offre de services accessibles, sobre et adaptés
Nom	Accompagnement à l'élaboration d'une stratégie de renforcement des centralités
Action n°	ES-06
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Estuaire et Sillon
Description de l'action	<p>Historique : En juin 2021, Estuaire et Sillon a souhaité engager une réflexion sur ces 11 centralités afin de renforcer leur fonction de centralité. Cette étude intervient de manière complémentaire aux démarches communales de redynamisation des centralités : AML cœur de bourg, Petits Ville de Demain.</p> <p>Intérêt : A terme, l'objectif final est le maintien et le renforcement de la vitalité des centralités. L'étude va permettre ainsi de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'assurer un socle d'analyse commun pour toutes les communes. - D'identifier les leviers d'actions adaptés aux besoins de chacune des communes pour atteindre les objectifs fixés. - D'organiser dans le temps les actions prioritaires. <p>L'étude traite des enjeux ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le maintien des commerces et des services de proximité en centre-bourg, - L'offre d'équipements adaptée, - L'offre culturelle et touristique à travers l'animation culturelle et la valorisation du patrimoine bâti et paysager, - La maîtrise de la consommation d'espaces, - La mobilité, - L'accessibilité au centre-bourg, - Le développement économique, - La desserte numérique. <p>Caractéristiques : La première partie de l'étape 1 qui consiste en un diagnostic synthétique à l'échelle d'Estuaire et Sillon portant sur les volets Habitat / Équipements / Services / Commerces, et Ville durable (cadre de vie, patrimoine et paysages, forme urbaine,</p>



	<ul style="list-style-type: none"> - Une étude en 2014 sur le logement des jeunes actifs concluant à un besoin à hauteur d'une vingtaine de logements. <p>Caractéristiques : Le projet retenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Choix d'Estuaire et Sillon de retenir un projet cohérent avec ses compétences : une résidence pour jeunes actifs (intérêt complémentaire pour le stationnement : grande majorité des jeunes n'a pas de véhicule), soit 21 logements T1 - Un programme privé comportant à la fois du logement en accession libre et en accession sociale (possibilité de logements locatifs) ; soit 14 logements en accession « libre » (7 T2, 6 T3, et 1 T4) + 6 logements en accession « sociale » (PSLA)(3 T2 et 3 T3) – 6 logements pour investisseurs (PSL)(4 T2 et 2 T3) - Un projet architectural très qualitatif ; - Groupement retenu : ESPACIL Accession + Cooplogis + La Nantaise d'Habitation - Montage : ESPACIL Accession construit la totalité du programme et revend les logements en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) aux autres membres du groupement = optimisation des coûts par une mutualisation et des économies d'échelle
Partenaire	Communauté de communes Estuaire et Sillon/ LNH / Etat/ CAF pays de la Loire / /Adelis / Cooplogis/ La Nantaise d'habitation
Dépenses définitives	Coût de l'opération : 1 127 056 € Financement DSIL : 250 000€
Plan de financement définitif	Bilan de l'opérateur non diffusé
Calendrier	Démarrage de l'opération : mai 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Orientation du CRRTE 1 : Accueillir de nouvelles populations et ancrer les habitants en proposant une offre de services accessible, sobre et adaptée. Axe du CRRTE 1.1 : Favoriser une offre de logements diversifiée et une répartition équilibrée Action située sur le périmètre d'intervention de l'ORT : partiel
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateur 1 : Livraison de la résidence en respectant le calendrier prévisionnel Indicateur 2 : Etat des lieux des locations
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette opération permet de diversifier le parc de logement dans le centre-ville de Savenay et attirer de nouvelles populations.
Annexes	

FICHE ACTION N° ES-05

Réalisation d'une résidence jeunes à Savenay

Orientation stratégique	Accueillir de nouvelles populations et ancrer les habitants en proposant une offre de services accessibles, sobre et adaptés
Action nom	Réalisation d'une résidence jeunes à Savenay
Action n°	ES-05
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : LNH Type de l'organisation :
Description de l'action	<p>Historique : La commune de Savenay a souhaité engager une reconversion du secteur de la rue Mme Jan « en perte de vitesse » et jouissant d'une image négative depuis de nombreuses années.</p> <p>L'objectif était notamment d'assurer à terme une requalification tant de sa voirie que de l'habitat la bordant ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un emplacement réservé existait depuis plusieurs mandats sur ce secteur sans que rien ne se passe. L'ex Communauté de communes Loire et Sillon a été sollicitée pour mener une action foncière sur ce périmètre en 2010 ; - L'acquisition des parcelles ainsi que la démolition des biens ont été réalisées dans ce contexte entre 2011 et 2016 ; - Estuaire et Sillon s'est engagée en 2018 dans la recherche d'un opérateur pour y réaliser une opération de logements <p>Intérêt : L'opération d'acquisition-démolition a bénéficié d'une aide du Département à hauteur de 340 000€, en contrepartie l'opération doit être composée de 50% de logement social ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une articulation à trouver avec le PLH : les logements de petite taille constituent aujourd'hui l'un des besoins mal couverts sur le territoire : à développer dans ce programme ; - La réduction de la consommation foncière est un impératif qui implique d'accroître la densité des opérations en particulier quand elles sont situées au cœur des centralités : opération dense d'habitat collectif à imaginer ; - Une problématique de stationnement dans le centre-ville : point de vigilance sur le projet ;



	(maintien à domicile, conseil juridique, conseil architecture, rénovation énergétique, production ENR, ...)
Partenaire	Communauté de communes Estuaire et Sillon
Dépenses définitives	Dépenses prévisionnels : <ul style="list-style-type: none"> - Convention Alizée : 113 426 € - Marché ANAH (hors PIG) : 25 000 € - Poste en régie (50 % ETP) : 28 000 €
Plan de financement définitif	Recettes prévisionnelles : <ul style="list-style-type: none"> - Sare (50 % du dépenses subventionnables) : 58 210 € - Région Amorçage : 44 474 € - Estuaire et Sillon : 63 743 €
Calendrier	Démarrage de la campagne de communication : 2023 Fin de la campagne : 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Orientation 1 du CRTE: Accueillir de nouvelles populations et ancrer les habitants en proposant une offre de services accessibles, sobre et adaptés. Axe 1 du CRTE : Favoriser une offre de logements diversifiée et une répartition équilibrée Action située sur le périmètre d'intervention de l'ORT : partiel
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateur 1 : Nombre de personnes sollicitant le guichet du PTRE Indicateur 2 : Nombre d'animations pour communiquer sur le PTRE
Conséquence sur la fonction de centralité	Le guichet du PTRE permet d'améliorer le process d'accès aux aides liées à l'habitat et de manière induite de favoriser la rénovation énergétique et l'adaptation des logements au vieillissement.
Annexes	

FICHE ACTION N° ES-04

CREATION D'UNE PTRE INTEGREE A UN GUICHET « HABITAT ENERGIE » POUR LES HABITANTS

Orientation stratégique	Accueillir de nouvelles populations et ancrer les habitants en proposant une offre de services accessibles, sobre et adaptés
Action nom	Création d'une PTRE intégrée a un guichet « habitat Energie » pour les habitants d'estuaire et sillon
Action n°	ES-04
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Estuaire et Sillon/commune de Savenay et commune de Saint-Etienne-de-Montluc
Description de l'action	<p>Historique :</p> <p>Dans le cadre de sa politique de l'habitat et de transition énergétique, Estuaire et Sillon souhaite créer au 1^{er} janvier 2022 un guichet unique de l'habitat auquel sera adossé une Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE)</p> <p>Intérêt :</p> <p>Le dispositif imaginé par les élus doit permettre d'apporter à l'habitant un conseil et / ou une orientation en proximité par l'intermédiaire d'un agent dédié (régie) affecté à mi-temps à l'animation d'un guichet unique pluri thématique habitat – énergie. L'objectif visé est de simplifier le parcours en absorbant la technicité liée à la nécessaire identification du bon interlocuteur en jouant un rôle d'aiguillage et d'explication sur l'intérêt de faire appel à tel ou tel intervenant au regard de la situation du demandeur.</p> <p>Caractéristiques :</p> <p>Le guichet unique de l'habitat devra constituer un guichet de référence sur les sujets concernant l'habitat et le logement, un agent sera affecté à mi-temps à l'accueil physique et téléphonique ainsi qu'à l'animation et la coordination des différents dispositifs. Le guichet permettra de proposer un accompagnement neutre, gratuit et indépendant au plus près des habitants d'Estuaire et Sillon souhaitant obtenir des informations ou améliorer leur logement ainsi que concernant la production d'énergie renouvelable individuelle. Il n'aura pas vocation à apporter la totalité du conseil mais s'appuiera sur le réseau des partenaires experts de chaque thématique</p>



	<p>accessibles et de qualité semble tout à fait opportun pour répondre aux préoccupations du territoire.</p> <p>Caractéristiques : Instauré par la loi de finances pour 2019, le "Denormandie dans l'ancien" constitue aujourd'hui le principal dispositif d'investissement locatif à destination de l'immobilier ancien dans les villes moyennes confrontées à un habitat dégradé et dans les communes ayant conclu une convention d'ORT. Il concerne les propriétaires physiques bailleurs, ainsi que les associés physiques de sociétés propriétaires non soumises à l'impôt sur les sociétés (hors SCPI). Le "Denormandie dans l'ancien" prend la forme d'une réduction d'impôt dont le taux atteint 12 %, 18 % ou 21 %, selon la durée de location de 6, 9 ou 12 ans. Ces modalités correspondent à celles du dispositif Pinel. La réduction d'impôt porte sur le prix de revient total, soit le prix d'acquisition majoré du coût des travaux d'amélioration ou de transformation facturés par une entreprise. La réduction d'impôt est limitée à 2 logements par foyer fiscal et par an, et à un prix de revient total de 300 000 € par an.</p>
Partenaire	Communauté de communes Estuaire et Sillon (Valorisation du dispositif)
Dépenses prévisionnelles	Estuaire et Sillon : 5 000 € HT pour intervention de l'ADIL et communication sur le dispositif
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	Démarrage de la campagne de communication : 2023 Fin de la campagne : 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Orientation du CRRTE 1 : Accueillir de nouvelles populations et ancrer les habitants en proposant une offre de services accessible, sobre et adaptée. Axe du CRRTE 1.1 : Favoriser une offre de logements diversifiée et une répartition équilibrée Action située sur le périmètre d'intervention de l'ORT : partiel
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateur 1 : Nombre de logements produits dans ce cadre
Conséquence sur la fonction de centralité	Le dispositif "Denormandie dans l'ancien" sera ouvert aux porteurs de projets sur l'ensemble pour les communes de Savenay et Saint-Etienne-de-Montluc. Toutefois, la demande et la présence de logements vacants se concentrent sur les polarités. Aussi, la production de logements dans le cadre de ce dispositif sera amenée à se localiser essentiellement sur les polarités.
Annexes	

FICHE ACTION N° ES-03

Dispositif Denormandie

Orientation stratégique	Favoriser le partage des espaces publics, et faire du centre-ville un lieu convivial et attractif
Action nom	Valorisation du dispositif Denormandie dans l'ancien en faveur de l'acquisition /
Action n°	ES-03
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Etat Type de l'organisation : Etat
Description de l'action	<p>Historique :</p> <p>Estuaire et Sillon a conventionné avec plusieurs partenaires habitat logement dont l'objectif est d'apporter aux habitants d'Estuaire et Sillon une information, un conseil, un accompagnement ou une aide concernant le logement. Les élus d'Estuaire et Sillon souhaitent en effet que la réponse aux besoins de nos habitants soit au cœur de la politique de l'habitat du territoire.</p> <p>La Communauté de Communes travaille au renforcement du niveau de service apporté, une réflexion est en cours sur la création d'une Plateforme de Rénovation Energétique (PTRE), dispositif permettant de disposer d'un accompagnement à la rénovation pour tous les ménages. Le travail est déjà commencé avec les partenaires, avec pour objectif de disposer de ce nouvel outil au 1^{er} janvier 2022.</p> <p>Estuaire et Sillon bénéficie également des dispositions des Programmes d'Intérêt Général (PIG) portés par le Conseil Départemental en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • précarité et adaptation, • résorption de l'habitat dégradé et insalubre <p>Intérêt :</p> <p>Dans le cadre du diagnostic du Programme Local de l'Habitat de la communauté de communes Estuaire et Sillon :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un parc locatif peu développé - Des logements sous-occupés (résidences secondaires et logements vacants) peu nombreux - Des besoins en amélioration de l'habitat - Une offre limitée de logements pour personnes défavorisées <p>La mise en œuvre d'un dispositif incitatif permettant de valoriser les maisons ou immeubles vacants dans les centres-bourgs pour y produire des logements locatifs</p>



	<p>Principaux postes de dépenses : Charge salariale (51 125 € x 6 ans) Répartition des maîtrises d'ouvrage : Estuaire et Sillon (20%) Commune de Saint-Etienne-de-Montluc (40 %), commune de Savenay (40%)</p> <p>Impacts récurrents en termes de fonctionnement : Frais annexes (acquisition de matériel, formation, déplacements...)</p>
Plan de financement définitif	<p>Etat : 230 062,00 €</p> <p>Estuaire et Sillon : 30 676 €</p> <p>Commune de Saint-Etienne-de-Montluc : 23 006 €</p> <p>Commune de Savenay : 23 006 €</p>
Calendrier	2021-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Orientation 1 : Accueillir de nouvelles populations et ancrer les habitants en proposant une offre de services accessible, sobre et adaptée.</p> <p>Action située sur le périmètre d'intervention de l'ORT : partiel</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateur 1 : Nombre de dispositifs PVD mis en œuvre sur le territoire
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La mission du chef de projet Petites Villes de Demain vise à renforcer le rôle de centralité de Saint-Etienne-de-Montluc et Savenay, tout suivants des actions à l'échelle intercommunale. Par les actions menées, les 2 centralités doivent renforcer leur attractivité de manière à attirer de nouveaux usagers, de nouveaux habitants et de nouvelles activités.</p>
Annexes	Bilan première année chef de projet

FICHE ACTION N° ES-02

Recrutement d'un chef de projet Petites villes de demain

Orientation stratégique	Accueillir de nouvelles populations et ancrer les habitants en proposant une offre de services accessible, sobre et adaptée
Nom	Recrutement d'un chef de projet Petites villes de demain
Action n°	ES-02
Statut	Engagée
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	CC Estuaire et Sillon/Saint-Etienne-de-Montluc/Savenay
Description de l'action	<p>Historique : Les communes de Savenay et Saint-Etienne-de-Montluc ont retenue pour participer au programme Petites Villes de Demain en 2021. Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet de territoire qui identifie de nombreux projets en faveur de la revitalisation des centres-bourgs, le territoire a souhaité se doter de moyens d'ingénierie internes pour mener à bien ses projets</p> <p>Intérêt : La mise en œuvre du dispositif Petites Villes de Demain nécessite de disposer des ressources humaines en interne afin de formaliser le projet, mettre en œuvre les actions et rester en veille auprès des partenaires afin de déceler les opportunités qui peuvent aider les communes et l'intercommunalité à concrétiser son programme d'actions.</p> <p>Caractéristiques : Les missions confiées au chef de projet sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir sa programmation, • mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel, • organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires, - contribuer à la mise en réseau national et local
Partenaire	Etat (Animation du programme et du réseau) Département (Participation à l'animation du réseau)
Dépenses définitives	Montant total HT : 306 750,00 €



	Elle s'implantera dans les locaux du siège d'Estuaire et Sillon, boulevard de la Loire à Savenay.
Partenaire	Etat (Agrément de l'Espace France Services) Partenaires identifiés dans la convention
Dépenses prévisionnelles	Montant total HT : 15 000 € (1 ^{ère} année) + 30 000 € (années suivantes) Principaux postes de dépenses : Budget annuel : <ul style="list-style-type: none"> - Charges de personnel - Communication - Fournitures administratives - Fournitures d'entretien
Plan de financement prévisionnel	Dispositif maison France services : <ul style="list-style-type: none"> - 30 000 €/an - Jusqu'à 80 % des dépenses d'investissement
Calendrier	Planning prévisionnel de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> - Dépôt du dossier de labellisation : octobre 2022 - Labellisation : décembre 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Orientation 1 du CR RTE : Accueillir de nouvelles populations et ancrer les habitants en proposant une offre de services accessibles, sobre et adaptés. Axe 2 du CR RTE : Développer les centralités et l'accès aux services de proximité. Le projet est inclus dans l'AMI Centre-bourg et le périmètre ORT. Labellisation France Services
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateur 1 : Nombre d'accueillis
Conséquence sur la fonction de centralité	L'Espace France Services contribue à l'attractivité du pôle de Savenay. Il permet aux administrés de bénéficier de l'accès à de nombreux services en se rendant sur ces sites. Cela permet de compléter l'offre de services déjà présents sur ces pôles et d'inviter les usagers à prendre leurs habitudes de vie et de consommation sur un même lieu.
Annexes	Dossier déposé pour la labellisation

FICHE ACTION N° ES-01

Maison France Services

Orientation stratégique	Favoriser le partage des espaces publics, et faire du centre-ville un lieu convivial et attractif
Nom	Maison France Services
Action n°	ES-01
Statut	Validé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : CC Estuaire et Sillon Type de l'organisation : CC Estuaire et Sillon
Description de l'action	<p>Historique : Estuaire et Sillon s'est engagée dans une politique de maintien des services de proximité à destination de ses habitants, et notamment ceux pour qui la mobilité n'est pas facile.</p> <p>Intérêt : Pour répondre à la problématique de l'accès aux services publics pour tous et accompagner les personnes dans la transition numérique, la création d'un Espace France Services permettra fin 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un renforcement de l'offre de service, en permettant la présence sur le territoire de services qui n'y étaient pas représentés, • un ancrage local privilégié, en créant un lien étroit entre les services des partenaires et ceux de la Commune, • un engagement à la résolution des difficultés, • un renforcement du maillage, - un financement garanti. <p>Caractéristiques : L'Espace France Estuaire et Sillon regroupe les partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la Direction Générale des Finances Publiques, • le Ministère de l'Intérieur, • le Ministère de la Justice, • La Poste, • Pôle Emploi, • la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, • la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), • l'assurance retraite (CARSAT), • la Mutualité Sociale Agricole (MSA),



Programme Petites Villes de Demain

L'utilisation du logo est strictement réservée aux structures qui ont reçu le soutien ou sont en partenariat avec le programme « Petites Villes de Demain ».



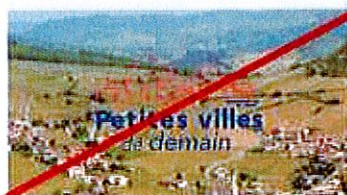
#e85957

R : 232 C : 2
V : 89 M : 77
B : 87 J : 59
N : 0



#1b4590

R : 24 C : 99
V : 69 M : 78
B : 144 J : 2
N : 0



COULEURS SECONDAIRES



#494d7a

R : 73 C : 61
V : 77 M : 71
B : 122 J : 27
N : 12



#e57d40

R : 229 C : 6
V : 125 M : 60
B : 64 J : 79
N : 0



#9cb94d

R : 156 C : 47
V : 185 M : 9
B : 77 J : 83
N : 0



ANNEXE 10 :

Charte graphique

<p>Agence Nationale de la Cohésion Sociale <u>Agence Nationale de la Cohésion des Territoires :</u></p>  <p>Charte graphique consultable sur : https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/kit-de-communication-de-lanct-63</p>	<p>Communauté de communes Estuaire et sillon</p> 
<p>Préfecture de Loire-Atlantique</p>  <p>PRÉFET DE LA LOIRE- ATLANTIQUE</p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>Commune de Saint-Etienne-de-Montluc</p> 
<p>Région Pays de la Loire</p>  <p>Charte graphique consultable : https://www.paysdelaloire.fr/mon-conseil-regional/identite-visuelle/logo</p>	<p>Commune de Savenay</p> 
<p>Département de Loire-Atlantique</p>  <p>Charte graphique consultable : https://www.loire-atlantique.fr/44/logo-dpt/c_1368730</p>	

S-24	Réaliser des travaux d'aménagement d'espaces publics favorisant des modes doux de déplacement en centre-ville avec végétalisation des espaces urbains et effacement des réseaux aériens	1.2	2468279,00	200 000 €																
S-25	Réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales (boulevard Pasteur)	3.2	480000																	
S-26	Elaboration d'un contrat de sécurité en partenariat avec la gendarmerie	1.2																		



SEML-10	Etude urbaine Saint-Etienne-de-Montluc	1.2	29 644,75 €						14 822,38							14 822,45 €
SEML-11	Création d'une résidence autonomie et réhabilitation de l'EHPAD	1.1	4 531 749 €	150 000 €	107 700 €					24 900 €	200 000 €					4 049 013,9 €
SEML-12	Etude Mobilité active + réalisation de liaisons douces	1.3	500 000 €	100 000 €	72 100 €				72 100 €							255 000 €
SEML-13	Contournement	1	3,5 M d'€													
SEML-14	Parvis de la gare et route de Savenay + renaturation	1.2	4 300 000						20 000 €							4 100 000,00 €
SEML-15	Engager une réflexion urbaine sur les fonciers stratégiques	1.2	563 000 €													
S-19	Rénovation architecturale complète de la halle marchande adaptée au porteur de projet	1.2	2 519 000 €						386 000 €							1 500 000,00 €
S-20	Accueillir un marché convivial	1.2	564 489 €													
S-21	Développer « une vitrine » du pôle commercial Cœur de Ville sur Internet	1.2	8 000 €		8 000 €											
S-22	Construction d'une salle de musique et d'une ludothèque	1.2	1 300 000 €	200 000 €					504 542 €							595 458 €
S-23	Programme de développement d'applications et d'infrastructures connectées, au service de la collectivité et du citoyen (Smart City)	3.2	51 150,00 €							25 575 €						

Numéro	Nom	Axes/objectifs CRRTE	Dépense HT prévisionnelle	Etat	Euro pe	Région	CD 44	BD T	Adem e	Carsa t	ANA H	SARE	CC Estuaire et Sillon	SEML	Savenay
ES-01	Maison France Services		15000 (1ère année) + 30000 (années suivantes)	15 000 (première année) 30 000 €/an									30000		
ES-02	Chef de projet PVD	1.2	153 375 €	115 031 €									15 338 €	11 503 000 €	
ES-03	Dispositif Denormandie	1.1	5 000 €										5000		
ES-04	Création d'un guichet unique habitat énergie auquel sera adossé une PTRE (Plateformes Territoriales de la Rénovation Energétique) - coût par an	3.1	166 426			44 474 €						113426	63743		
ES-05	Réalisation d'une résidence habitat jeunes par la Nantaise Habitations à Savenay	1.1	250000	250 000,00 €									2500000		
ES-06	Réalisation d'une étude centralités	1.2	46 619 €	17 500 €									29 119 €		
SEML-08	Accompagnement immatériel pour l'animation et la création d'une vitrine numérique	1.2	7 500 €											7 500,00 €	
SEML-09	Favoriser un parcours marchand, la « virgule » commerciale (projet Jeanne d'Arc)	1.2	385 086 €			77 017 €	77 017 €							231 051,60 €	

Annexe 9 :

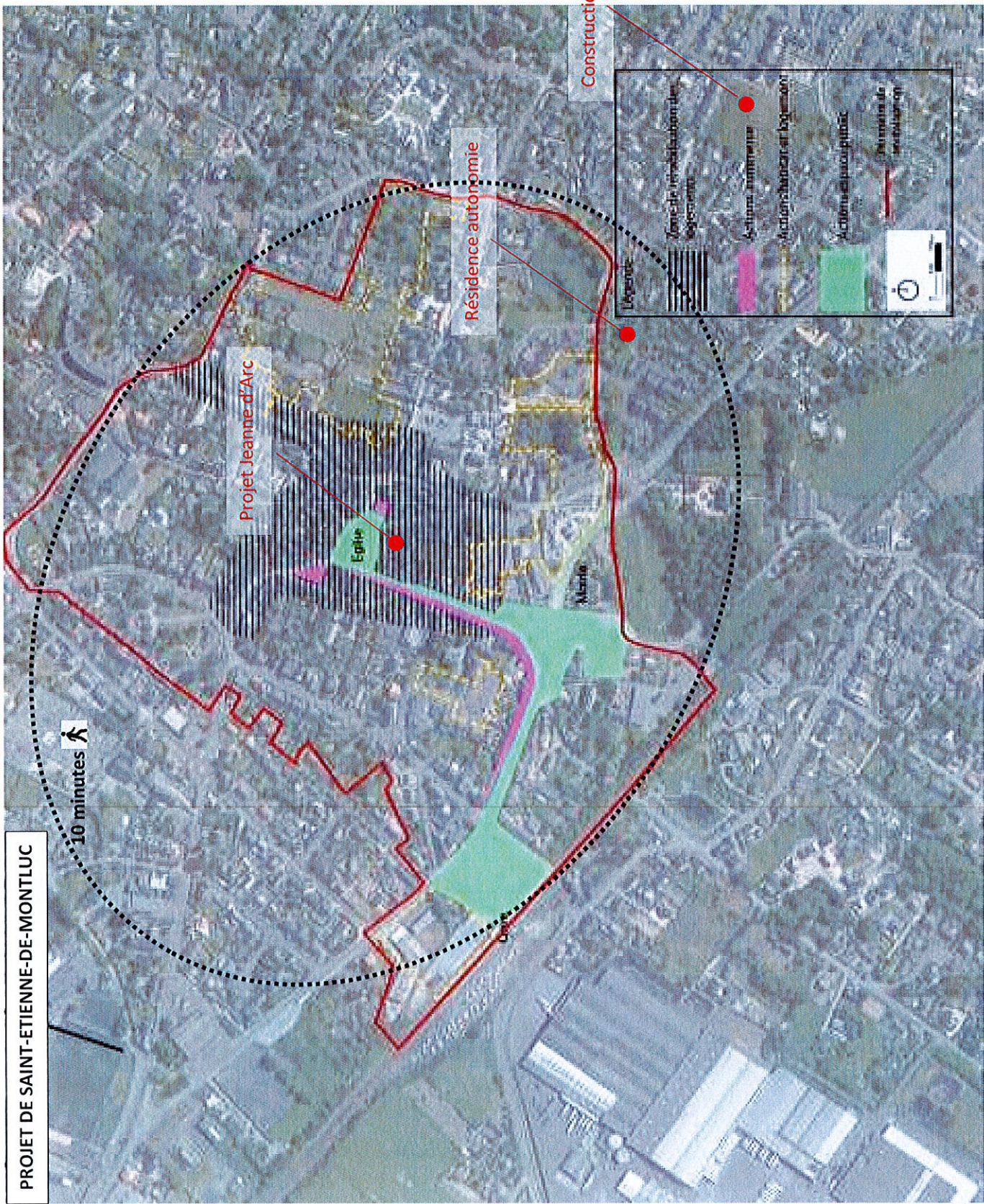
Maquette financière des actions prêtes à être engagées

Ce document représente le plan de financement prévisionnel des fiches actions inscrites dans la convention d'ORT.

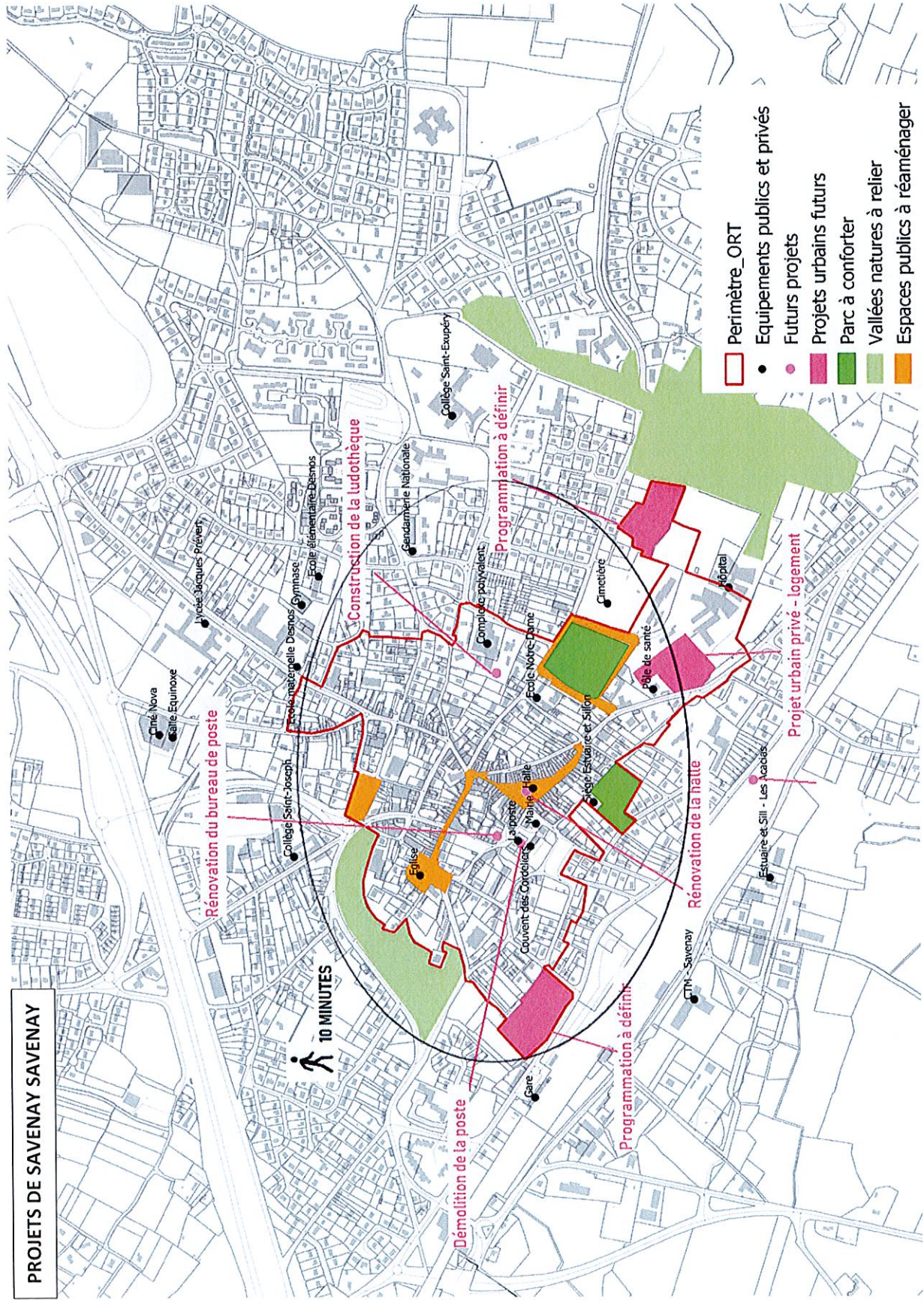
Légende :

- Dépenses = dépenses prévisionnelles HT
- Etat = tous fonds confondus (DETR / DSIL / DGD / DRAC / ANCT / fonds friches...)
- Europe = Union Européenne (fonds structurels / LEADER / ITI)
- Région = Région Pays de la Loire
- CD 44 = Département de Loire-Atlantique
- BdT = Banque des Territoires
- ADEME = Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- ANAH = Agence Nationale de l'Habitat
- CAPDL = Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire
- CC Estuaire et Sillon = Communauté de communes Estuaire et Sillon (maîtrise d'ouvrage ou financement)
- SEML = Saint-Etienne-de-Montluc (maîtrise d'ouvrage)

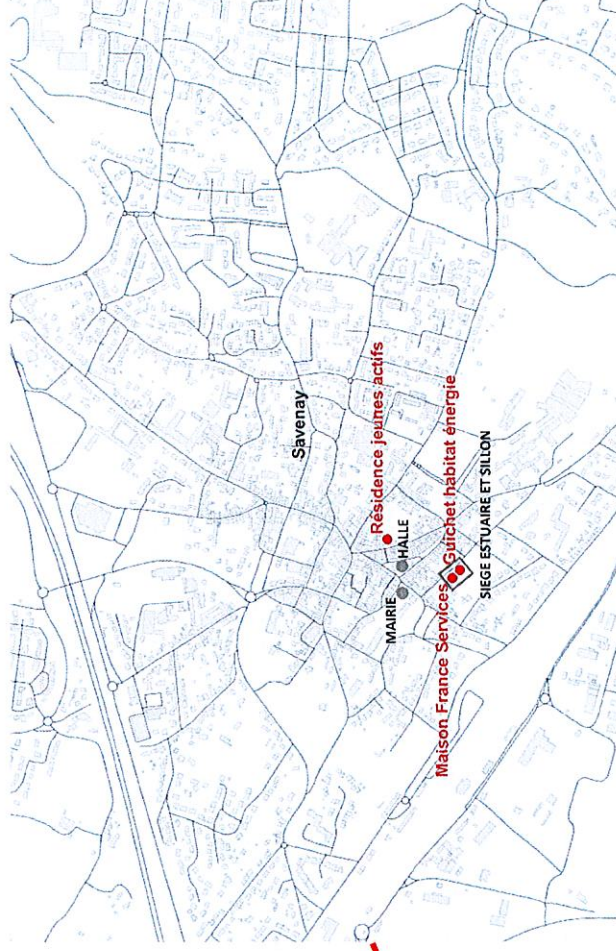




PROJETS DE SAVENAY SAVENAY



PROJETS PORTÉES PAR ESTUAIRE ET SILLON



Annexe 8 : Cartographie des actions

Projet



Numéro	Nom	Axes/objectifs CRRTE	Maitre d'ouvrage	Localisation	Périmètre ORT	Dépense HT prévisionnelle	Démarrage opération	Fin d'opération
ES-07	Médiathèque	1.1	CC Estuaire et Sillon	Savenay	oui			
SEML- 16	Faciliter l'implantation d'une locomotive alimentaire	1.2	Commune de Saint-Etienne- de-Montluc	Saint- Etienne-de- Montluc	oui	Local de 200 m2 : 542 000€ TDC HT	2023	2026
SEML- 17	Construction d'une ludothèque	1.2	Commune de Saint-Etienne- de-Montluc	Saint- Etienne-de- Montluc	oui	500 000€ TDC HT	mai-22	avr-23
SEML- 18	Place de la mairie	1.2	Commune de Saint-Etienne- de-Montluc	Saint- Etienne-de- Montluc	Oui		dépendant du contournement	
S-27	Refonte du square Arthur Desmars et de la soubretière (lieu de vie végétalisé)	1.2	Commune de Savenay	Savenay	oui	2906849,00	2023	2026
S-28	Projet pôle gare	1.2	Commune de Savenay	Savenay	Non			

Annexe 7

Liste des actions en maturation

Le document suivant présente les actions en maturation, qui sont mentionnées à titre informatif et intégreront le plan d'actions lorsqu'ils seront prêts, sur décision du comité de projet.

Projet



S-25	Réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales (boulevard Pasteur)	3.2	Commune de Savenay	Savenay	Non	480 000 €	2023	2026
S-26	Elaboration d'un contrat de sécurité en partenariat avec la gendarmerie	1.2	Commune de Savenay	Savenay	partiel		2022	2026
S-27	Refonte du square Arthur Desmars et de la soubretière (lieu de vie végétalisé)	1.2	Commune de Savenay	Savenay	oui			
S-28	Projet pôle gare	1.2	Commune de Savenay	Savenay	Non			

	<p>commerçants et des habitants, de manière à formuler des propositions et des recommandations. A la suite des conclusions de cette enquête, la commune a engagé un cycle de réunion avec un groupe de 5 commerçants pour mettre en place une solution numérique adaptée et rencontrer différents prestataires qui ont présenté leur méthodologie.</p> <p>En juillet 2022, le prestataire Kagency a été désigné par ce comité.</p> <p>La solution est financée par la commune. La commune met à disposition cet outil à l'association de commerçants de Saint-Etienne-de-Montluc</p>
Partenaire	<p>Commune de Saint-Etienne-de-Montluc (financeur)</p> <p>Banque des Territoires (Portage de l'étude)</p>
Dépenses définitives	Montant total HT : 7 500 €
Plan de financement définitif	Commune de Saint-Etienne-de-Montluc : 7 500 € HT
Calendrier	<p>Démarrage de la mission : septembre 2022</p> <p>Livraison de l'outil numérique : décembre 2022</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Orientation du CRRTE 1 : Accueillir de nouvelles populations et ancrer les habitants en proposant une offre de services accessible, sobre et adaptée. Axe CRRTE 1.2 : Développer les centralités et l'accès aux services de proximité</p> <p>Action située sur le périmètre d'intervention de l'ORT : partie</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Indicateur 1 : Mise en œuvre d'une solution</p> <p>Indicateur 2 : Nombre de commerces impliqués</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La mise en place d'une solution numérique commerce doit aider à conforter l'activité des commerces présents dans les centres-bourgs. En offrant de nouvelles manières de se faire connaître, cela doit créer de nouveaux débouchés à des commerces qui disposent d'une boutique physique sur le territoire.</p>
Annexes	

FICHE ACTION N° SEML-09

Favoriser un parcours marchand, la « virgule » commerciale

Orientation stratégique	Favoriser le partage des espaces publics, et faire du centre-ville un lieu convivial et attractif
Nom	Favoriser un parcours marchand, la « virgule » commerciale
Action n°	SEML-08
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : - Commune de Saint-Etienne-de-Montluc
Description de l'action	<p>Historique : De nombreux locaux commerciaux sont vacants, créant des ruptures sur le linéaire commerçant. La mairie, dans son mandat, a signifié vouloir soutenir les commerces du centre-bourg historique, la municipalité pourrait alors acheter ces locaux, les remettre en état et trouver des porteurs de projets pour redynamiser la place. Parallèlement l'aménagement des espaces publics « en virgule » entre le centre historique et le pôle gare favorisera le parcours marchand continue. Une première opération va être réalisée dans la rue Jeanne d'Arc : la réhabilitation d'un bâtiment patrimonial en cœur de bourg en cellule commerciale.</p> <p>Intérêt : Les objectifs de cette stratégie commerciale : - Créer une continuité commerciale - Favoriser l'implantation de nouveaux commerces en centre-ville - Inciter les habitants à utiliser les commerces du centre-ville - Développer la signalétique - Conserver une dynamique commerciale dans le centre-bourg historique</p> <p>Caractéristiques : La collectivité souhaite soutenir l'attractivité commerciale de son centre-ville. Propriétaire d'un bâtiment à forte valeur patrimoniale en centre bourg (ancien atelier artisanal), la commune a décidé de s'engager dans la rénovation de ce dernier afin de créer une nouvelle activité commerciale.</p>



	<p>Suite au lancement d'un appel à candidature pour la création d'une activité commerciale en novembre 2021, la commune a retenu un porteur de projet souhaitant y installer une librairie BD. Le local rénové lui sera loué.</p> <p>En parallèle de la sélection et au regard de l'état du bâtiment très dégradé, il a été décidé d'intervenir dans un premier temps sur la reprise complète de la toiture urgemment (toiture percée à plusieurs endroits risquant d'endommager les poutres maîtresses de la charpente). Les travaux ont démarré très récemment.</p> <p>Dans un second temps, et suivant l'étude du maître d'œuvre retenu, le bâtiment sera réhabilité dans son entièreté.</p>
Partenaire	Commune de Saint-Etienne-de-Montluc Cabinet d'architecture Plast
Dépenses prévisionnelles	Montant total HT : 386 000 €
Plan de financement prévisionnel	Département : 77 017 € HT (demande de subvention déposée) Région : 77 071 € HT (demande à valider) Fonds Friche : projet non retenu Commune de Saint-Etienne-de-Montluc : 231 045 € HT
Calendrier	Démarrage de la mission : septembre 2022 Livraison de l'outil numérique : décembre 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Orientation du CRRTE 1 : Accueillir de nouvelles populations et ancrer les habitants en proposant une offre de services accessible, sobre et adaptée. Axe CRRTE 1.2 : Développer les centralités et l'accès aux services de proximité Action située sur le périmètre d'intervention de l'ORT Action inscrite dans le dispositif cœur de ville/cœur de bourg du département
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateur 1 : Ouverture d'un future commerce au 5/7 rue Jeanne d'arc Indicateur 2 : Respect du calendrier de travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	L'ouverture d'un nouveau commerce au cœur de la centralité de Saint-Etienne-de-Montluc permettra de soutenir son attractivité commerciale.
Annexes	Projet architectural de l'agence Plast

FICHE ACTION N° SEML -10

Etude urbaine l'échelle de Saint-Etienne-de-Montluc

Orientation stratégique	Favoriser le partage des espaces publics, et faire du centre-ville un lieu convivial et attractif
Accueillir un marché convivial à ses abords	Etude urbaine l'échelle de Saint-Etienne-de-Montluc
Action n°	SEML-10
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : - Commune de Saint-Etienne-de-Montluc
Description de l'action	<p>Historique : Sur le territoire de l'Agence d'Urbanisme de la région de Saint-Nazaire, un certain nombre de communes sont intégrées dans des dispositifs nationaux ou départementaux de revitalisation de centre-bourg (Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain, Communes labellisées « AMI 44 Cœur de Bourg»). La commune de Saint-Etienne de Montluc est identifiée dans le programme « Petites Villes de Demain » porté par l'état. L'objectif de la mission d' « étude urbaine et prospective à l'échelle de Saint-Etienne-de-Montluc en vue de l'élaboration du plan guide et du PADD intercommunal » est d'élaborer le plan guide ainsi que le périmètre ORT qui serviront de base à la convention ORT/PVD à signer entre l'état, l'intercommunalité et les deux communes signataires de la convention PVD de mars 2021. Le cabinet Ultraya a été mandaté pour réaliser cette mission.</p> <p>Intérêt : Les objectifs de l'étude sont les suivants : - Capitaliser sur les études en cours et à venir, - Disposer d'une étude multithématique, - Elaborer un plan guide prospectif adapté à l'échelle de la commune en intégrant les projets en cours pour la signature de la convention ORT/PVD et les attentes du conseil départemental 44, - Fournir l'ensemble des éléments nécessaires à l'élaboration du futur Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD)..</p> <p>Caractéristiques : La mission se déroulera en 3 phases : - Phase 0 : Rappel du diagnostic – appropriation et reformulation de la problématique</p>



	<ul style="list-style-type: none"> - Phase 1 : Définition des enjeux et analyse - Phase 2 : Définition de la stratégie et élaboration du plan guide opérationnel détaillé
Partenaire	<p>Commune de Saint-Etienne-de-Montluc</p> <p>Département</p> <p>Banque des territoires</p> <p>Région</p>
Dépenses définitives	Commune de Saint-Etienne-de-Montluc : 29 644 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Commune de Saint-Etienne-de-Montluc autofinancement : 14 822 € HT</p> <p>Département/banque des territoires : 14 822 € HT</p>
Calendrier	<p>Phase 0 : janvier-mars 2022</p> <p>Phase 1 : mars -avril 2022</p> <p>Phase 2 : avril- juillet 2022</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Orientation du CR RTE 1 : Accueillir de nouvelles populations et ancrer les habitants en proposant une offre de services accessible, sobre et adaptée. Axe CR RTE 1.2 :</p> <p>Développer les centralités et l'accès aux services de proximité</p> <p>Action située sur le périmètre d'intervention de l'ORT</p> <p>Action inscrit dans l'AMI cœur de ville/cœur de bourg du département</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Indicateur 1 : Réalisation de l'étude dans le temps impartie</p> <p>Indicateur 2 : Validation de l'ensemble des livrables</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette étude a permis de mettre en lumière une stratégie de dynamisation du cœur de ville notamment sur le domaine commercial et espace public.
Annexes	Livrable du cabinet Ultreya (phase 0, phase 1 et 2)

FICHE ACTION N° SEML-11

Création d'une résidence autonomie et réhabilitation de l'EHPAD

Orientation stratégique	Favoriser le partage des espaces publics, et faire du centre-ville un lieu convivial et attractif
Accueillir un marché convivial à ses abords	Création d'une résidence autonomie et réhabilitation de l'EHPAD
Action n°	SEML-11
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : - Commune de Saint-Etienne-de-Montluc
Description de l'action	<p>Historique : La population sur le territoire est vieillissante, le projet d'une résidence autonomie est l'occasion de venir compléter le parcours résidentiel des aînés sur la commune. Ce parcours est déjà composé du village des « Jardins de la Musse » composé de 10 pavillons et 4 appartements et de la résidence du Sillon (EHPAD).</p> <p>Intérêt : Les objectifs : - Créer une nouvelle offre d'habitat pour des personnes âgées - Diversifier le type d'habitat pour personnes âgées - Cohérence architecturale et soin apporté à l'environnement extérieur</p> <p>Caractéristiques : Le détail de l'opération : - 225 m² de surface de plancher : extension de l'Ehpad ; hall, administration et salle à manger) - 1 130 m² de surface plancher pour la résidence autonomie soit 20 logements pour 22 places – vérifier le nombre de logements sociaux - 1 770 m² (espaces extérieurs et stationnements). La résidence autonomie est localisé à proximité immédiate du centre-bourg de Saint-Etienne-de-Montluc.</p>
Partenaire	Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Etienne-de-Montluc. Programmiste : Apritec Ingénierie (Saint-Nazaire).



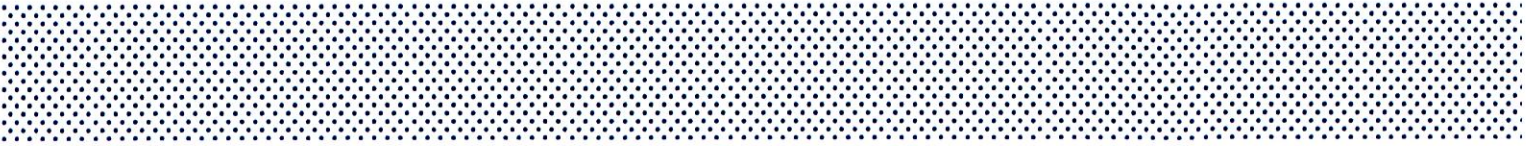
	<p>Economiste (phase programmation) : Aforpaq (Cholet).</p> <p>Equipe lauréate : Maurer et Gilbert Architectes, mandataire, Maël Maurer et Angélique Gilbert, architectes (Rennes) ; SIO, BET structure, fluides et « qualité environnementale des bâtiments » - QEB (Rennes) ; CDLP, économiste (Rennes) ; Agence Buys Energie Environnement - Abee, BET fluides - CVC, thermique, ENR, électricité (Sarzeau) ; Ahipro, OPC (Betton)</p>
Dépenses prévisionnelles	Commune de Saint-Etienne-de-Montluc : 4531749€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Commune de Saint-Etienne-de-Montluc autofinancement : 4 049 139 € HT</p> <p>Carsat : 200 000 € HT</p> <p>Ademe : 24 900 € HT</p> <p>DETR : 150 000 € HT</p> <p>Région « Fonds de relance exceptionnel » : 107 700 € HT</p>
Calendrier	<p>Démarrage de l'opération : 2022</p> <p>Livraison de l'opération : 2024</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Orientation du CRRTE 1 : Accueillir de nouvelles populations et ancrer les habitants en proposant une offre de services accessible, sobre et adaptée. Axe du CRRTE 1.1 : Favoriser une offre de logements diversifiée et une répartition équilibrée</p> <p>Action située sur le périmètre d'intervention de l'ORT</p> <p>Action inscrit dans l'AMI cœur de ville/cœur de bourg du département</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateur 1 : Réalisation de l'opération dans le temps imparti
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Diversifier le type de logement à proximité de la centralité.</p> <p>Permettre d'offrir une typologie de logements tout au long du parcours de vie.</p>
Annexes	

FICHE ACTION N° SEML-12

Développement des liaisons douces

Orientation stratégique	Favoriser le partage des espaces publics, et faire du centre-ville un lieu convivial et attractif
Action	Développement des liaisons douces
Action n°	SEML-12
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : - Commune de Saint-Etienne-de-Montluc
Description de l'action	<p>Historique : Pour favoriser les déplacements à vélo, à pied... sur la commune, des améliorations sont à apporter pour relier des discontinuités entre les pistes existantes. Les équipements et services étant concentrés sur la commune, le développement des mobilités douces y est adapté. Le cabinet Altermob a été missionné en juin 2021 pour réaliser le schéma des modes actifs.</p> <p>Intérêt : Les objectifs de cette étude sont les suivants : - Proposer une alternative à la voiture - Permettre une circulation plus inclusive - Créer une continuité des itinéraires - Valoriser les circulations douces</p> <p>Caractéristiques : Cette étude a permis de faire émerger 7 secteurs prioritaire à l'échelle de la commune (voir plan dans annexe). - RD 17 : reprise de la piste cyclable - Rue de la fontaine : passage en voie piétonne - Boulevard de la Libération : pas de modification possible sans réalisation de la déviation - Rue Lamennais : aménagement rapide d'un double sens cyclable</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Ou aménagement lourd en zone de rencontre si obtention du fonds aménagement structurant de la DREAL - Avenue des sports : réalisation d'un cheminement mixte et reprise du plateau - Chemin de la Garotine 1^{er} partie : un cheminement partagé large (piétons, cycles en montée, PMR) côté immeubles. - Chemin de la Garotine 2^{ème} partie : marquage au sol et aménagement d'une écluse - Route de la Blordais - Rue de la Chézine : création d'une chaudière
Partenaire	<p>Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Etienne-de-Montluc.</p> <p>Etude mobilité douce : Altermob</p>
Dépenses prévisionnel	Commune de Saint-Etienne-de-Montluc : 500 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Commune de Saint-Etienne-de-Montluc autofinancement : 255 800 € HT</p> <p>DETR : 100 000 € HT</p> <p>Département : 72 100 € HT</p> <p>Région : 72 100 € HT</p> <p>Etat « plan de relance vélo » (non-obtenu) : 63 000 € HT</p>
Calendrier	<p>2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du chemin de la Garotine (1^{ère} partie) - Rue de la fontaine - RD 17 - Route de la Blordais <p>2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rue Lammenais <p>2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rue de la Chezine - Route de Saint-Savin - Chemin de la Garotine (2^{ème} partie) <p>2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avenue des sports
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Orientation du CRRTE 1 : Accueillir de nouvelles populations et ancrer les habitants en proposant une offre de services accessible, sobre et adaptée. Axe du CRRTE 1.3 : Adopter des mobilités décarbonées et faciliter l'intermodalité</p> <p>Action située sur le périmètre d'intervention de l'ORT</p>



	Action inscrit dans l'AMI cœur de ville/cœur de bourg du département
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateur 1 : Réalisation en respectant le calendrier de réalisation
Conséquence sur la fonction de centralité	Développer les mobilités comme alternative aux déplacements de courtes distances en voiture. Apaiser la circulation pour améliorer l'accessibilité au centre-bourg via les modes doux.

Projet

FICHE ACTION N° SEML-13

Contournement

Orientation stratégique	Favoriser le partage des espaces publics, et faire du centre-ville un lieu convivial et attractif
Action	Contournement
Action n°	SEML-13
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : - Département de Loire Atlantique
Description de l'action	<p>Historique :</p> <p>Le trafic routier en centre-ville, notamment des poids lourds, entraîne des nuisances importantes (pollution de l'air, bruit, vibrations, danger pour les mobilités douces, proximité avec les écoles, perte de convivialités des zones impactées...)</p> <p>Une projet a été déclaré d'utilité publique des travaux nécessaires à la création, sur la commune de Saint-Etienne-de-Montluc, entre la RD17 et la RD93, a été officialisé par rapport au décret du 5 octobre 2001.</p> <p>Intérêt :</p> <p>Le contournement permettrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apaiser la circulation routière sur le boulevard Leclerc - Permettre une circulation plus inclusive - Favoriser les circulations douces - Assurer un développement urbain et une offre de logements cohérents pour la commune <p>Caractéristiques :</p> <p>Aujourd'hui le diagnostic et l'enquête parcellaire ont été réalisé.</p> <p>Les phases suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisitions foncières



	- Choix d'un maître d'œuvre pour la réalisation des travaux
Partenaire	Maître d'ouvrage : Département de Loire-Atlantique Commune de Saint-Etienne-de-Montluc Communauté de communes Estuaire et Sillon
Dépenses prévisionnelles	Coût total : 8,2 M d'€
Plan de financement prévisionnel	Département : 5.2 M d'€ Commune de Saint-Etienne-de-Montluc : 1,5 M d'€ Communauté de communes Estuaire et Sillon : 1,5 M d'€
Calendrier	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Orientation du CRRTE 1 : Accueillir de nouvelles populations et ancrer les habitants en proposant une offre de services accessible, sobre et adaptée. Action inscrit dans l'AMI cœur de ville/cœur de bourg du département
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateur 1 : Réalisation du contournement
Conséquence sur la fonction de centralité	Permettre d'apaiser la circulation dans la centralité et de dynamiser le centre-ville. Sans la réalisation de ce contournement et la circulation des 800 camions jours au cœur de la centralité, la dynamisation du cœur de ville restera très limitée.

FICHE ACTION N° SEML-14

Parvis de la gare/route de Savenay et renaturation

Orientation stratégique	Favoriser le partage des espaces publics, et faire du centre-ville un lieu convivial et attractif
Action	Parvis de la gare/route de Savenay et renaturation
Action n°	SEML-14
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : - Commune de Saint-Etienne-de-Montluc
Description de l'action	<p>Historique : La place de l'Eglise ainsi que la place de la Mairie actuelles, ne permettent pas d'accueillir d'importants événements en centre-bourg de par leurs configurations. Le parvis de la gare, en devenant un espace vivant pour les activités et les animations de la ville, viendra donner de l'épaisseur au centre de la commune.</p> <p>Intérêt : La création d'une place au niveau du parvis permettrait de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un lieu de près de 6000m² où différentes animations, manifestations de la ville pourront avoir lieu - Offrir un espace de rencontre pour les futurs habitants du quartier - Aménager le parvis de la gare en prenant en compte l'accessibilité - Répondre aux enjeux d'altermodalité : connexion gare, aléop, stationnement - Offrir un stationnement véhicules lourds et cycle, adapté aux usagers de la gare - Aménager le parvis de la gare en intégrant la problématique des gestions des EP avec une réponse intégrée en végétalisant la place - Concevoir un éclairage public économe en ressources et adapté aux usages - Redimensionner la route de Savenay avec un profil similaire à celui d'un grand boulevard urbain - Requalifier la route de Savenay parallèlement à la déviation des poids lourds par les contournement <p>Caractéristiques :</p>



	<p>Forma 6 intervient en tant qu'AMO. Cette mission en cours de réalisation a permis de proposer un scénario pour le futur aménagement de la place de la gare et de fournir un chiffrage.</p> <p>La surface du site, près de 6000m², permet d'imaginer une place généreuse avec différentes fonctions et ambiances. Aujourd'hui les abords de la gare ne sont qu'un ensemble de stationnement et d'espace de circulation automobile.</p> <p>La place s'organisera grâce à la:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un glacis et un espace public capable - Gestion du système de pente avec des emmarchements - Création espace public généreux et plan, pour accueillir des usages divers
Partenaire	<p>Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Etienne-de-Montluc</p> <p>AMO : Forma6</p> <p>Aménageur projet pôle gare : Bâti Aménagement</p>
Dépenses prévisionnelles	<p>Coût AMO : 12 400 € HT dont 50 % pris charge par département via crédit du département</p> <p>Coût total : 5 M d'€</p>
Plan de financement prévisionnel	<p>Département « fonds renaturer » : 200 000 €</p> <p>Département : 6 200 €</p> <p>Commune de Saint-Etienne-de-Montluc : 3.3 M d'€</p>
Calendrier	A définir en fonction des restitutions
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Orientation 1 du CRRTE : Accueillir de nouvelles populations et ancrer les habitants en proposant une offre de services accessibles, sobre et adaptés. Axe 2 du CRRTE : Développer les centralités et l'accès aux services de proximité.</p> <p>Le projet est inclus dans l'AMI Centre.</p> <p>Ce projet est localisé dans le périmètre de l'ORT.</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Indicateur 1 : Finalisation de la mission d'AMO</p> <p>Indicateur 2 : Réalisation de la place de la gare</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	La création d'une place autour de la gare permettra de valoriser cette entrée de ville aujourd'hui peu accueillante. Et de créer un espace généreux et convivial en continuité du centre-bourg.

FICHE ACTION N° SEML-15

Engager une réflexion urbaine sur les fonciers stratégiques

Orientation stratégique	Favoriser le partage des espaces publics, et faire du centre-ville un lieu convivial et attractif
Action	Engager une réflexion urbaine sur les fonciers stratégiques
Action n°	SEML-15
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : - Commune de Saint-Etienne-de-Montluc
Description de l'action	<p>Historique : La commune souhaite s'engager sur 3 ilots stratégiques.</p> <p>Intérêt : Place du Moulinet : Proche du centre-bourg historique, la place du Moulinet accueille actuellement le marché. Située en cœur d'îlot elle n'est que peu visible et rend le marché intimiste. Avec le déplacement du marché sur la place de la Mairie, l'actuelle place du Moulinet deviendrait un lieu stratégique à proximité de tous services et commodités. Une réflexion urbaine est à mener.</p> <p>Ilot Jules Verne : A proximité directe du centre, on trouve du foncier appartenant à la commune. D'autres espaces sont susceptibles de muter : un parking, le poste de secours et la station-service à long terme. Pour donner de l'épaisseur au centre de la commune ces différents espaces pourraient accueillir de nouvelles fonctions de centralité. Parking rue Jeanne d'Arc : Au contact direct des commerces de proximité celui-ci pourrait muter à l'avenir.</p> <p>Ilot Calvaire : En face de la Marie, la commune est propriétaire d'un foncier à proximité directe des différents services et futurs espaces publics. L'idée est de réfléchir à l'avenir de ce site idéalement positionné.</p>
Partenaire	Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Etienne-de-Montluc

Dépenses prévisionnelles	Dépenses prévisionnelles : 563 000 €
Plan de financement prévisionnel	A déterminer en fonction de la nature du projet
Calendrier	En fonction opportunités
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Orientation 1 du CRRTE : Accueillir de nouvelles populations et ancrer les habitants en proposant une offre de services accessibles, sobre et adaptés. Axe du CRRTE 1.1 : Favoriser une offre de logements diversifiée et une répartition équilibrée. Axe du CRRTE : 1.2 du CRRTE : Développer les centralités et l'accès aux services de proximité. Le projet est inclus dans l'AMI Centre. Ce projet est localisé dans le périmètre de l'ORT.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateur 1 : Utilisation partielle ou totale de l'enveloppe
Conséquence sur la fonction de centralité	Permettra de favoriser le renouvellement urbain en centralité.

FICHE ACTION N° S-19

Rénovation architecturale complète de la halle marchande adaptée au porteur de projet/AMO à la recherche d'un ou plusieurs porteurs de projet

Orientation stratégique	Accueillir de nouvelles populations et ancrer les habitants en proposant une offre de services accessibles, sobre et adaptés
Action nom	Halle commerciale
Action n°	S-19
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Mairie de Savenay Type de l'organisation : Collectivité Territoriale
Description de l'action	<p>Historique</p> <p>La halle a été construite en 1809 pour accueillir un marché à grain puis une prison. Sa destination ne cesse de changer pour accueillir aujourd'hui une médiathèque à l'étage et quelques étals du marché de plein vent le mercredi matin et le samedi matin. Cette halle s'étend sur 527 m² au RDC et 398 m² au premier étage. Pour rappel le bassin de vie savenaisien représente 27 000 habitants.</p> <p>Intérêt</p> <p>Aujourd'hui, ce rez-de-chaussée sous-occupé ne permet pas d'insuffler le dynamisme nécessaire à la redynamisation de son cœur de ville. Trois scénarios de destination ont été envisagés pour cette halle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une halle commerciale - Une médiathèque - Un espace public <p>Le scénario de la halle commerciale a été retenu au vu du faible nombre de cellules commerciales vacantes en cœur de ville.</p> <p>Caractéristique</p> <p>En octobre 2021, un premier appel à projet a été lancé pour trouver le futur exploitant de la halle. L'appel à projet s'est avéré infructueux suite à la sélection d'un porteur de projet défaillant. Un second appel à projet sera lancé en septembre</p>

	<p>2022, il permettra suite à un sourcing approfondie et une diffusion large de sélectionner le futur exploitant de la halle. La collectivité est accompagnée du cabinet Adenda dans son processus de recherche de futur porteur de projet.</p> <p>En parallèle, la collectivité souhaite moderniser cette halle en rénovant l'ensemble du bâtiment en fonction des invariants suivants : création d'une ouverture zénithale, création d'une trémie entre le RDC et le 1^{er} étage, rétablir une transparence par la réouverture des façades et améliorer l'accessibilité du bâtiment.</p>
Partenaires	<p>Ville de Savenay : propriétaire du bâtiment.</p> <p>Le ou les gestionnaires retenus (processus en cours) : gestionnaire et locataire</p> <p>Les chambres consulaires : diffusion à leur base de données/ rencontre des porteurs de projet</p> <p>Le studio d'architecture Bruno HUET : Maitre d'oeuvre</p>
Dépenses prévisionnel	<p>Coût AMO recherche porteur de projet : 42 100 € HT</p> <p>Coût étude et travaux de réhabilitation de la halle : 2 519 000 € HT</p>
Plan de financement prévisionnel	<p>Phasage plan de financement A déposer au 30 novembre 2023 lorsque le programme sera définitif et les travaux seront prêt à être engagés</p> <p>Dispositifs financiers sollicités Etat : DETR ou DSIL + APP Tiers Lieux Département : AMI cœur de bourg LEADER : démarrage fin 2022 Fonds chaleur : selon système de chaleur installé à l'étage Région : projet reconquête et Tiers Lieux (si projet choisi) Gestionnaire retenu : participation aux travaux intérieurs</p>
Calendrier	<p>Planning prévisionnel de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Choix de l'exploitant : fin 2022 - Travail partenarial de finalisation du projet architectural avec le cabinet Huet architectes : à partir du 1^{er} trimestre 2023 - Fin des travaux de la Halle : fin 1^{er} semestre 2025 - Travaux intérieurs par l'exploitant : 2^{ème} semestre 2025 - Ouverture prévisionnelle : fin 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Orientation 1 du CRRTE : Accueillir de nouvelles populations et ancrer les habitants en proposant une offre de services accessibles, sobre et adaptés. Axe 2 du CRRTE : Développer les centralités et l'accès aux services de proximité.</p> <p>Le projet est inclus dans l'AMI Centre.</p> <p>Ce projet est localisé dans le périmètre de l'ORT.</p>

Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Réunion de suivi de chantier en présence ou non du porteur de projet- Ouverture d'une nouvelle surface commerciale en cœur de ville en 2025
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet permet de renforcer l'attractivité commerciale dans le centre-ville de Savenay en créant un nouvel espace convivial en cœur de ville. Ce projet est localisé dans le périmètre ORT/PVD.
Annexes	Rénovation de la halle – SABH – Mai 2021 Appel à candidature + relance de l'appel à candidature : Septembre 2022

FICHE ACTION N° S-20

Accueillir un marché convivial

Orientation stratégique	Accueillir de nouvelles populations et ancrer les habitants en proposant une offre de services accessibles, sobre et adaptés
Nom	Accueillir un marché convivial
Action n°	S-20
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Mairie de Savenay Type de l'organisation : Collectivité
Description de l'action	<p>Le marché de Savenay se tient le mercredi matin et le dimanche matin place des halles. Historiquement présent le mercredi, il remporte un succès plus important que le dimanche en matin avec environ 40 commerçants permanents et volants localisés place des halles dont 4 ayant des stands. Le dimanche matin le nombre de commerçants non-sédentaires diminue drastiquement. De manière générale, l'offre des produits alimentaires et manufacturés est diversifiée.</p> <p>Lorsque la collectivité aura trouvé l'opérateur qui s'installera dans les halles pour y exercer son activité, des travaux de modernisation et d'adaptation du bâtiment auront lieu. Ils seront suivi/concomitance de la réhabilitation de la place des halles. En amont de ces travaux, le marché devra être déplacé place François Ledoux. La collectivité devra adapter l'espace provisoire à l'accueil du marché hebdomadaire le temps de travaux.</p> <p>Lorsque les travaux seront finalisés (halle et place), les commerçants seront invités à s'installer de nouveau place des halles.</p> <p>Un travail est en cours entre le gestionnaire, Loiseau Marché, la mairie et les commerçants pour déterminer l'ensemble exact des futurs camelots place François Ledoux.</p>
Partenaire	Loiseau marché : gestionnaire du marché Commerçants du marché Forma 6 et Artelia : maître d'œuvre



Dépenses prévisionnel	Adaptation de la place Ledoux au marché temporaire : 564 489 € HT (hors démolition de la poste : 80 000 € HT)
Plan de financement prévisionnel	<p>Phasage plan de financement A déposer au 30 novembre 2023 lorsque le programme sera définitif et les travaux seront prêt à être engagés</p> <p>Dispositifs financiers sollicités Etat : DETR ou DSIL Département : AMI cœur de bourg</p>
Calendrier	<p>Planning prévisionnel de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux d'aménagement de la place F.Ledoux : octobre 2023/mars 2024 - Déplacement temporaire du marché vers la place F.Ledoux : mars 2024 - Déplacement définitif : septembre 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Orientation 1 du CRRTE : Accueillir de nouvelles populations et ancrer les habitants en proposant une offre de services accessibles, sobre et adaptés. Axe 2 du CRRTE : Développer les centralités et l'accès aux services de proximité.</p> <p>Le projet est inclus dans l'AMI Centre-bourg et dans le périmètre ORT.</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateur 1 : Conservation du nombre de commerçants non-sédentaires, voir augmentation lors de l'ensemble des déplacements -
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Ce projet permet de renforcer l'attractivité commerciale dans le centre-ville de Savenay en créant un nouvel espace convivial en cœur de ville tout en maintenant un marché de plein vent dynamique. Ce projet est localisé dans le périmètre ORT/PVD.</p>
Annexes	Liste des commerçants non-sédentaires et emplacement du marché temporaire

FICHE ACTION N° S-21

Développer «une vitrine» du pôle commercial Cœur de Ville sur Internet

Orientation stratégique	Accueillir de nouvelles populations et ancrer les habitants en proposant une offre de services accessibles, sobre et adaptés
Action nom	Vitrine numérique
Action n°	21
Statut	engagée
Niveau de priorité	Median
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Association des commerçants et artisans de Savenay (ACAS) Type de l'organisation : Association
Description de l'action	<p>La commune de Savenay a commandé une étude portant sur la mise en place d'un outil numérique en faveur de commerçants. Cet outil doit leur permettre d'avoir une meilleure visibilité sur internet.</p> <p>Deux outils existent déjà mais ils sont peu utilisés, l'un a été mis en place par l'association de commerçants, l'autre bénévolement par une entreprise locale présente sur le territoire. Par manque de suivi, ces deux opérations n'ont pas apporté les bénéfices escomptés.</p> <p>L'étude a mis en avant l'intérêt d'un outil vitrine qui se limiterait pour le moment à pouvoir obtenir des informations sur les commerçants et artisans locaux en indiquant leur noms/adresses/horaires d'ouvertures.</p> <p>L'association de commerçants en collaboration avec la commune a décidé de faire appel à un prestataire extérieur, Les Vitrines de France, pour mener à bien ce projet.</p> <p>Les prestations proposées par vitrine de France comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formule complète pour la mise en place de l'application - Abonnement annuel pour la maintenance du site
Partenaire	ACAS Les vitrines de France
Dépenses définitives	<p>Elaboration de l'application : 2 890 € HT / 3468 € TTC</p> <p>Maintenance : 7 900 € HT pour 5 ans / 9 480 € TTC</p> <p>Option menu/rubrique – abonnement annuel : 299,50 € HT / 359.40 € TTC</p>

	<p>Flyer et support 418.32 € TTC</p> <p>Budget global 14 133 €TTC</p>
Plan de financement définitif	<p>Phasage plan de financement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Région : redirection de la subvention déjà obtenue - Association de commerçants - Commune
Calendrier	<p>Planning prévisionnel de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Devis signé en juin 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Le projet est inclus dans l'AMI Centre-bourg</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateur 1 : Suivi par l'outil google my business - Indicateur 2 : Sondage auprès des commerçants
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cet outil permet une meilleure visibilité sur le web des commerçants en touchant un panel de consommateur plus large. Ce projet concerne les commerçants du centre-ville, on peut donc considérer qu'il est localisé dans le périmètre ORT/PVD.</p>
Annexes	<p>Etude de la SCET</p>

FICHE ACTION N° S-22

Construction d'une ludothèque/Boite à musique

Orientation stratégique	Accueillir de nouvelles populations et ancrer les habitants en proposant une offre de services accessibles, sobre et adaptés
Action nom	Construction d'une ludothèque/Boite à musique
Action n°	S-22
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Maire de Savenay Type de l'organisation : Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Historique La ludothèque « interlude » localisée à proximité du centre-ville de Savenay, 6 rue Victor Hugo, est aujourd'hui vétuste et trop petite pour accueillir l'ensemble des activités proposées aux Savenaisiens, notamment au vu de l'augmentation de la population.</p> <p>La boite à musique quant à elle, est localisée au niveau du parc de la Soubretière. Elle est située dans un bâtiment également vétuste et peu adapté à la pratique des activités musicales (faibles performances thermiques et acoustiques).</p> <p>Intérêt Répondre aux besoins des services culturels et associatifs et d'apporter un confort d'usages aux adhérents des associations.</p> <p>Caractéristique La ville a décidé de réaliser un nouvel équipement associatif d'une surface d'environ 478 m². Il est destiné à accueillir l'école de musique et la ludothèque et comprendra certains espaces communs. Le bâtiment est conçu avec des matériaux biosourcés.</p>
Partenaire	Département /Etat/ association de musique
Dépenses définitives	Budget : 1 300 000 € HT
Plan de financement définitif	<ul style="list-style-type: none"> - DSIL : accordée en 2021, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local : 200 000 €, - Soutien aux territoires dans le cadre du futur contrat intercommunal du Conseil Départemental : 504 542 €. - Autofinancement de la commune : 595 458 €, soit 45,80 %

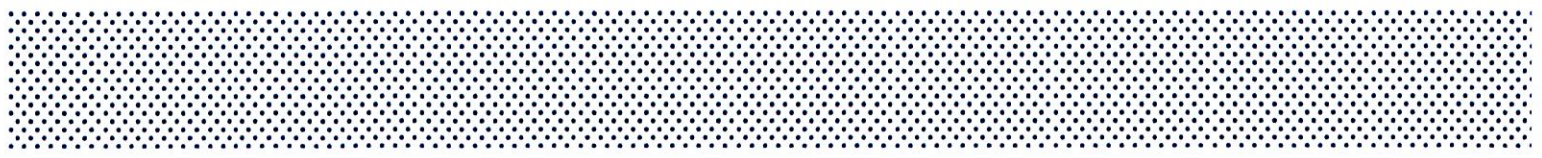


Calendrier	Voir planning en pièce jointe Démarrage des travaux : mai 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Orientation 1 du CRRTE : Accueillir de nouvelles populations et ancrer les habitants en proposant une offre de services accessibles, sobre et adaptés. Axe 2 du CRRTE : Développer les centralités et l'accès aux services de proximité. Le projet est inclus dans l'AMI Centre-bourg. Le projet est inclus dans le périmètre ORT.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateur 1 : Livraison du projet en respectant le calendrier de travaux - Indicateur 2 : Evolution du nombre d'adhérents
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce nouvel équipement à proximité du centre-bourg permet de conserver ces activités culturelles non loin du centre-ville. Le secteur culturel est une des composantes essentielles du maintien de l'attractivité d'une centralité.
Annexes	Projet architectural Planning prévisionnel

FICHE ACTION N° S-23

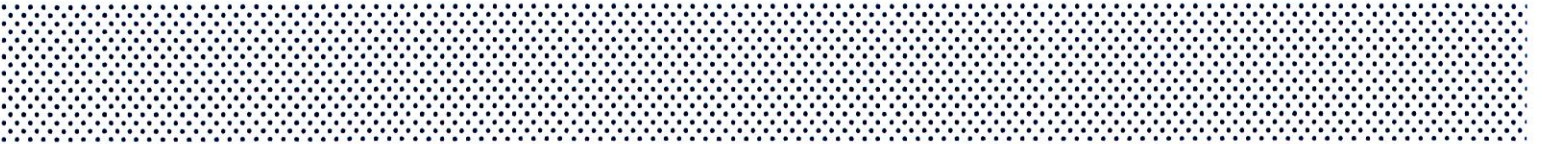
Programme de développement d'applications et d'infrastructures connectées, au service de la collectivité et du citoyen (Smart City)

Orientations stratégiques	Développer les centralités et l'accès aux services de proximité
Action nom	Smart City
Action n°	S-23
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Maire de Savenay Type de l'organisation : Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Historique</p> <p>Afin d'optimiser la gestion des ressources dans un contexte climatique de plus en plus contraint et d'adapter le développement communal aux nouvelles technologies. La ville de Savenay souhaite s'engager dans un programme de développement d'applications et d'infrastructures connectées, au service de la collectivité et du citoyen.</p> <p>Intérêt</p> <p>La commune engage une réflexion d'ensemble grâce à la qui vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'optimisation par la technologie du fonctionnement de la ville, de ses infrastructures, de ses réseaux, de ses services. - La mise en place d'une « ville collaborative » : pour une participation citoyenne au travers de projets collaboratifs, et la coproduction de services. - Répondre aux défis environnementaux, par la préservation des ressources et la maîtrise des consommations d'énergie. - La mise en place d'une nouvelle forme de gouvernance intelligente, et la promesse d'une plus grande transparence pour les citoyens. - La sécurisation de la ville : des dispositifs de surveillance numérique pour renforcer la sécurité en ville. - L'enrichissement des pratiques et usages de la cité, s'appuyant sur le développement de services innovants. - La promotion de l'innovation et le développement économique et culturel, pour stimuler la créativité et l'attractivité du territoire - La rationalisation et l'optimisation des coûts de fonctionnement supportés par la collectivité - L'évolution des pratiques et du fonctionnement des services municipaux, dans un souci permanent d'amélioration du service rendu au public.



	<ul style="list-style-type: none">- L'optimisation, la simplification et la rationalisation du fonctionnement de nos équipements publics (ex : gestion technique des bâtiments, etc.)- L'évolution et la rationalisation des pratiques en matière de mobilité urbaine. <p>Afin de répondre à l'ensemble de ces réflexions un marché a été conclu en juin dernier avec le cabinet SCE.</p> <p>Caractéristiques Cette étude se décline en 3 phases :</p> <ul style="list-style-type: none">- Phase 1 – Diagnostic de la situation actuelle- Phase 2 – Définition des outils adaptés à la commune et définition d'une stratégie de déploiement global- Phase 3 - Assistance administrative et technique pour le choix d'un opérateur <p>A l'issue de cette étude, la commune se dotera d'outils technologiques adaptés à son territoire afin d'améliorer l</p> <p>A ce jour, et dans l'attente des phases d'approfondissements de l'étude en cours, quatre sujets seront développés sur le territoire :</p> <p>1/ la mise en place d'un jalonement dynamique permettant de circuler de manière plus aisée, et d'optimiser les temps de transports des automobilistes. Le souhait est d'indiquer en temps réel le nombre de places disponibles sur les aires de stationnement longue durée, et d'inviter ensuite les automobilistes à rejoindre le cœur de ville via des cheminements apaisés. Ce sujet découle directement de la stratégie de mobilité adoptée à l'occasion du plan guide cœur de Ville visant à favoriser les accès au centre-ville et le rendre plus attractif.</p> <p>2/ le renforcement de la vidéoprotection, et son déploiement sur le domaine public, notamment en cœur de ville, et en entrées de ville, en lien avec la gendarmerie et la police municipale.</p> <p>3/ le renouvellement de l'éclairage public, avec un objectif de diminution des consommations d'énergie et un pilotage des installations plus adaptables</p> <p>4/ la mise en place d'un hyperviseur évolutif, qui centralisera l'ensemble des usages mis en œuvre dans le cadre de programme « Smart City ».</p> <p>En fonction des conclusions de l'étude d'AMO en cours, d'autres infrastructures pourront être envisagées.</p>
Partenaire	Région Département Etat : DSIL et DETR

Dépenses prévisionnelles	<p>Coût de l'étude : 51 150 € HT</p> <p>Pour les travaux et le déploiement des outils :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 583 300 € HT, dont : • 293 300 consacrés au jalonnement dynamique et à la gestion du stationnement • 290 000 consacré à l'éclairage public, le déploiement des installations de vidéoprotection, à la mise en place d'un outil de supervision, et au déploiement des autres infrastructures connectées.
Plan de financement prévisionnel	<p>Pour l'étude d'AMO :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Département (crédit PVD Banque des Territoires): 25 575 € - Commune : 25 575 € <p>Pour les travaux :</p>
Calendrier	<p>Phase 1 – Diagnostic de la situation actuelle (6 semaines)</p> <p>Phase 2 – Définition des outils adaptés à la commune et définition d'une stratégie de déploiement global (8 semaines)</p> <p>Phase 3 - Assistance administrative et technique pour le choix d'un opérateur (4 semaines de préparation du DCE + déroulé de la procédure de marché)</p> <p>Phase 4 – déploiement des outils et des infrastructures sur le territoire</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Orientation 1 du CRRTE : Accueillir de nouvelles populations et ancrer les habitants en proposant une offre de services accessibles, sobre et adaptés. Orientation 3 du CRRTE : Améliorer la qualité environnementale du territoire dans une logique de sobriété et de transitions (énergétique, alimentaire, et environnementale).</p> <p>Dispositif cœur de ville/cœur de bourg du département</p> <p>Projet localisé dans le périmètre ORT</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Respect du délai de réalisation de l'étude - Validation d'un plan d'action - Déploiement d'infrastructures adaptées au territoire ;
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Adapter le centre-ville aux changements climatiques avec une meilleure gestion des ressources.</p>
Annexes	<p>Plan guide – Savenay : Diagnostic – Forma6</p> <p>Plan guide – Savenay : Scénario</p> <p>Plan guide – Savenay : Finalisé</p> <p>MISSION D'ETUDE EN VUE DE L'ETABLISSEMENT D'UN PLAN-GUIDE EN DEPLACEMENTS URBAINS ET MOBILITES INNOVANTES – Diagnostic et enjeux - SCE</p> <p>MISSION D'ETUDE EN VUE DE L'ETABLISSEMENT D'UN PLAN-GUIDE EN DEPLACEMENTS URBAINS ET MOBILITES INNOVANTES – SCE</p>



	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'identification et la mise en place d'infrastructures urbaines et de nouveaux outils au service de la collectivité et du citoyen : Cahier des charges et note méthodologique de SCE
--	---

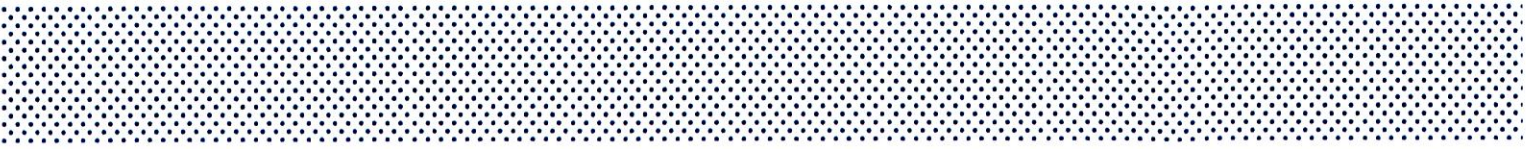
Projet

FICHE ACTION N° S-24

Réaliser des travaux d'aménagement d'espaces publics favorisant des modes doux de déplacement en centre-ville avec végétalisation des espaces urbains et effacement des réseaux aériens

Orientations stratégiques	Accueillir de nouvelles populations et ancrer les habitants en proposant une offre de services accessibles, sobre et adaptés
Action nom	Réaliser des travaux d'aménagement d'espaces publics favorisant des modes doux de déplacement en centre-ville avec végétalisation des espaces urbains et effacement des réseaux aériens
Action n°	12
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Maire de Savenay Type de l'organisation : Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Historique</p> <p>Savenay s'est engagé dans un plan guide dédié à la redynamiser son cœur de ville. Cette étude a démarré en mars 2021 et sera finalisé en fin 2022. Ce plan guide sera décliné en phase opérationnelle sur les volets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'espaces publics - Stationnement - Mobilité douce - Environnement <p>Intérêt</p> <p>Les projets répondent aux enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dynamiser le cœur commercial : pérenniser l'accès aux commerces de la place de halles, favoriser le parcours marchand entre la place des halles et la place Ledoux, améliorer la visibilité et l'accessibilité des commerces - améliorer le cadre de vie : rendre la place de halles plus accessible en retravaillant le dénivelé, donner une réelle place aux piétons et aux modes actifs, retrouver de la végétation. - Favoriser la mobilité : sécuriser les places, favoriser l'accès au cœur de ville, optimiser l'offre en stationnement en cœur de ville <p>Caractéristiques</p> <p>Les secteurs prioritaires sont la place des Halles, le parking Jean Jaurès et la rue Madame Jan. Le traitement de la place Saint-Martin, de la rue de l'église et des autres secteurs travaillés dans le cadre du plan guide interviendront dans un second temps et sont considérés comme actions non-matures.</p> <p>En effet, la place des Halles est l'espace central du cœur de ville de Savenay mais aujourd'hui elle est envahie par les voitures et dispose peu d'espaces de convivialité. Les nouveaux aménagements vont permettre de :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - rendre plus lisible le parcours du piéton en fermant à la circulation automobile la rue Aristide Briand. - Apaiser la circulation sur l'ensemble de la place encore circulante en créant une zone de rencontre - l'installation d'espaces de convivialité autour de la halle avec une meilleure gestion du dénivelé. - Renforcer la place du végétal sur une place actuellement très minérale
Partenaire	<p>Département de la Loire-Atlantique Région des Pays de la Loire Association des commerçants Etat : DSIL et DETR Forma 6/Artelia/Noctiluca (maitre d'œuvre) Estuaire et Sillon Sydela Atlantic'eau Concessionnaires de réseaux</p>
Dépenses prévisionnelles	<p>Dépenses estimés (chiffrages à affiner) Place des halles : Coût travaux : 1,3 M d'€ HT Maîtrise d'œuvre : 102 300 € HT Provision : 198 000 € HT ⇒ Total HT : 1 620 000 € HT Rue Madame Jan Coût travaux : 456 000 € HT Maîtrise d'œuvre : 35 340 € HT Provision : 68 400 € HT ⇒ Total HT : 559 740 € HT Parking Jean Jaurès : Coût travaux : 855 300 € HT Maîtrise d'œuvre : 41 000 € HT Provision : 128 300 € HT ⇒ Total HT : 1 024 600 € HT</p>
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds friche (département) - DSIL - Région : 200 000 €
Calendrier	Planning prévisionnel de réalisation – à définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Orientation 1 du CRRTE : Accueillir de nouvelles populations et ancrer les habitants en proposant une offre de services accessibles, sobre et adaptés. Axe 3 du CRRTE : Adopter des mobilités décarbonées et faciliter l'intermodalité Projet localisé dans le périmètre ORT</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateur 1 : Respect de la priorisation de réalisation des aménagements - Indicateur 2 : Livraison des travaux dans le respect du calendrier - Indicateur 3 : Respect de la piétonnisation



Conséquence sur la fonction de centralité	Rendre le centre-ville de Savenay convivial et attractif en facilitant son accessibilité. Permettre une meilleure compréhension de la circulation douces et automobiles pour l'utilisateur.
Annexes	Plan guide – Savenay : Diagnostic – Forma6 Plan guide – Savenay : Scénario Plan guide – Savenay : Finalisé MISSION D'ETUDE EN VUE DE L'ETABLISSEMENT D'UN PLAN-GUIDE EN DEPLACEMENTS URBAINS ET MOBILITES INNOVANTES – Diagnostic et enjeux - SCE MISSION D'ETUDE EN VUE DE L'ETABLISSEMENT D'UN PLAN-GUIDE EN DEPLACEMENTS URBAINS ET MOBILITES INNOVANTES - SCE

Projet

FICHE ACTION N° S-25

Réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales (boulevard Pasteur)

Orientations stratégiques	Améliorer la qualité environnementale du territoire dans une logique de sobriété et de transitions (énergétique, alimentaire, et environnementale)
Action nom	Réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales (boulevard Pasteur)
Action n°	14
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Maire de Savenay Type de l'organisation : Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Historique</p> <p>A l'occasion des épisodes orageux des 1er juillet et 19 septembre 2009, des inondations ont touché plusieurs communes de Loire et Sillon, dont Savenay et la Chapelle-Launay. Ces inondations ont été causées par du ruissellement et une crue torrentielle. La pluie a laissé place rapidement à une violente averse de grêle dont l'ampleur et la soudaineté ont occasionné de nombreuses inondations dans les habitations et les bâtiments publics. A plusieurs endroits, pas moins de 45 mm d'eau sont tombés en un temps limité et par ailleurs certaines voies se sont retrouvées sous 40 cm d'eau. Les voiries communales et départementales ainsi que la voie ferrée ont été submergées en divers endroits nécessitant l'intervention des gendarmes pour réguler et dévier la circulation. Dans la cadre de sa compétence GEMAPI, la Communauté de Communes Loire et Sillon (désormais Communauté de Communes Estuaire et Sillon) a lancé une étude hydraulique pour répondre à cette problématique sur plusieurs de ses communes.</p> <p>Intérêt</p> <p>La présente étude a pour objectif de proposer et préciser les aménagements nécessaires sur le secteur de la gare pour résorber les inondations constatées. Elle a été lancée conjointement par la ville de Savenay et la SNCF.</p> <p>Caractéristiques</p>

	Les simulations de ruissellement réalisées lors de cette étude montrent que les volumes de débordement maximums pour les pluies de période de retour 10, 30 et 100 ans sont les suivants : Période de retour Débordements (m ³) 10 ans 555 30 ans 1040 100 ans 1825 Ces volumes sont cohérents avec les observations de terrain et avec les résultats du Schéma Directeur de 2016. Ils préfigurent le dimensionnement du bassin de régulation à implanter pour résorber les débordements pour ces différentes périodes de retour (sous réserve de conserver la section du réseau de traversée actuelle).
Partenaire	SNCF
Dépenses prévisionnelles	Création d'un bassin de régulation : 480 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	A définir en fonction du phasage définitif des travaux
Calendrier	Planning prévisionnel de réalisation – à définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Orientation 3 du CRRTE : Améliorer la qualité environnementale du territoire dans une logique de sobriété et de transitions (énergétique, alimentaire, et environnementale). Axe 2 du CRRTE : Améliorer la gestion et la qualité des ressources naturelles.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Indicateur : Création d'un bassin de rétention et travaux sur le réseaux à proximité du futur ouvrage
Conséquence sur la fonction de centralité	Limiter les risques d'inondation sur la commune et éviter les interruptions de train.
Annexes	Etude hydraulique du bassin versant de la gare de Savenay